

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 18 décembre 2023 à 18 h 30, à la Salle Edgar Faure de DOLE, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire de Dole. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Mohamed MBITEL a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 12 décembre 2023
Date de publication : 22 décembre 2023

Conseillers présents

M. Jean-Baptiste GAGNOUX,	Mme Maryline MIRAT,	Mme Nathalie JEANNET,
Mme Isabelle GIROD,	M. Alexandre DOUZENEL,	Mme Patricia ANTOINE,
Mme Isabelle MANGIN,	M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul	M. Mohamed MBITEL,
M. Mathieu BERTHAUD,	ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT,	Mme Justine GRUET, M. Hervé
M. Stéphane CHAMPANHET,	M. Jean-Pascal FICHÈRE,	PRAT, Mme Christine MUGNIER,
Mme Catherine NONNOTTE-	M. Jean-Michel REBILLARD,	Mme Nadine HERRMANN,
BOUTON, M. Daniel GERMOND,	Mme Blandine CRETIN-	M. Guillaume BOUTELOUP
Mme Frédérique DRAY,	MAITENAZ, M. Patrice CERNELA,	
M. Philippe JABOVISTE,	M. Jean-Philippe LEFÈVRE,	

Conseillers absents ayant donné procuration

Mme Sylvette MARCHAND donne procuration à M. Jean-Pascal FICHÈRE (jusqu'à DCM 2023-091) ;
Mme Isabelle DELAINE donne procuration à M. Jean-Baptiste GAGNOUX ; Mme Catherine DEMORTIER-BLANC donne procuration à Mme Isabelle MANGIN (jusqu'à DCM 2023-091) ; Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE donne procuration à M. Jean-Michel REBILLARD (jusqu'à DCM 2023-091) ; Mme Laetitia CUSSEY donne procuration à M. Alexandre DOUZENEL ; Mme Laetitia JARROT-MERMET donne procuration à Mme Nadine HERRMANN ; M. Nicolas GOMET donne procuration à M. Guillaume BOUTELOUP ; M. Timothée DRUET donne procuration à M. Hervé PRAT

Conseillère absente non représentée

Mme Justine GRUET (DCM 2023-104-105)

Ordre du jour

Point d'information

Désignation d'un secrétaire de séance

- 01 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2023
- 02 Communication des décisions du Maire et de l'état des indemnités des élus
- 03 Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 04 Demande de subvention relative au remplacement du matériel de vidéoprotection dégradé lors des violences urbaines de juin et juillet 2023
- 05 Admission en non-valeur et effacement de dettes
- 06 Décision modificative

- 07 Budget Primitif 2024
- 08 Fixation des taux de la fiscalité locale pour 2024
- 09 Cession d'un terrain à la Société Civile Immobilière de Construction Vente (SCCV) Les Mesnils Pasteur – Au Pontarlier
- 10 Rapport Social Unique 2022
- 11 Revalorisation des participations au financement de la protection sociale des agents de la Ville de Dole à compter du 1^{er} janvier 2024
- 12 Convention Jura Service pour l'année 2024
- 13 Mise à disposition de personnel auprès des associations Promo Sport Dole Crissey et Loisirs Populaires Dolois
- 14 Subvention à l'association Promodégel pour la programmation du Moulin de Brainans à La Commanderie en 2023
- 15 Subventions aux groupes musicaux dans le cadre de la participation à la Nuit des Bars de Nowel 2023
- 16 Demandes de subventions pour le festival Cirque et Fanfares 2024
- 17 Demandes de subventions pour la manifestation Pupitres en liberté 2024
- 18 Demandes de subventions pour la conservation – restauration et valorisation d'œuvres anciennes
- 19 Signature de conventions avec le Département du Jura et l'association Saint-Michel-le-Haut pour le suivi de l'action « Rénovation logement » au Centre social Olympe de Gouges
- 20 Modification du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (crèches)
- 21 Avis sur le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Dole
- 22 Cession d'un terrain à la société PMM
- 23 Bail civil entre la SCI SP IMMO et la Ville de Dole
- 24 Transfert d'office dans le domaine public communal de voies privées ouvertes à la circulation publique
- 25 Convention d'occupation d'un site de communications électroniques – Commune de Dole Goux – ONF/TOTEM France
- 26 Travaux de réhabilitation du pont des Pêcheurs – Validation du projet
- 27 Travaux de rénovation énergétique de l'ancienne école d'Azans – Validation du projet
- 28 Programme d'éclairage public 2023 – Subvention du SIDEC
- 29 Gestion des forêts communales de Dole – Programme de coupes, de travaux, fonctionnement et investissement – Année 2024
- 30 Assiette, dévolution et destination des coupes de bois de l'exercice 2024
- 31 Participation de la Ville de Dole au projet de partage de jardins « L'Ami du Potager »

Procès-verbal

M. le Maire : [...] Isabelle DELAINE me donne pouvoir, Catherine DEMORTIER-BLANC, qui aura un peu de retard et qui va arriver, donne pouvoir à Isabelle MANGIN, Laetitia JARROT-MERMET à Nadine HERRMANN, Nicolas GOMET à Guillaume BOUTELOUP et Timothée DRUET à Hervé PRAT.

Il est proposé de désigner Mohamed MBITEL comme secrétaire de séance. Cela pose-t-il problème ? Très bien.

RAPPORT N° 01 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023

M. le Maire : *Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je considère ce procès-verbal comme étant approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 13 novembre 2023.

RAPPORT N° 02 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIRS ET DE L'ETAT DES INDEMNITES DES ELUS

M. le Maire : *Y a-t-il des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.*

Nous passons au rapport n° 03. La parole est à Nathalie JEANNET.

RAPPORT N° 03 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2023-088

Mme JEANNET : *Merci, Monsieur le Maire. Par courrier du 16 octobre 2023, Madame HERRMANN a transmis à Monsieur le Maire une déclaration collective d'appartenance au groupe politique « Ensemble Dole » au sein du Conseil Municipal. Ce groupe politique étant constitué de deux conseillers municipaux, il s'avère nécessaire de modifier l'article 32 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal pour passer de trois à deux conseillers municipaux.*

Il vous est donc proposé ce soir d'approuver la nouvelle rédaction de l'article 32 du Règlement Intérieur comme suit : « Tout groupe politique doit réunir au moins deux conseillers municipaux ».

M. le Maire : *Merci. Je rappelle que c'était lié au courrier que vous m'aviez adressé sur le fait que vous vouliez vous associer à Monsieur BOUTELOUP dans votre groupe. Ceci n'était pas possible en vertu de notre règlement intérieur. C'est un geste positif à votre égard que de modifier ce règlement et de pouvoir vous constituer en groupe en abaissant la constitution de ce groupe à deux conseillers municipaux au lieu de trois. Voilà la proposition qui est faite. Y a-t-il des observations sur ce sujet ?*

Mme HERRMANN : *Je vous remercie pour cette modification proposée. Puisqu'il est question de groupe politique, je voulais aborder le sujet de l'expression de ces groupes à travers les tribunes dans le magazine de la Ville. Le dernier magazine a paru avec plusieurs semaines de retard, sans doute à cause d'un problème technique. Cependant, nous aurions dû en être informés afin que nous puissions proposer une version actualisée de nos tribunes, car le contenu, pour certaines, n'avait plus cours.*

Mais surtout, dans la tribune de la majorité municipale, est mentionné le vote de l'opposition au Conseil Communautaire du 9 novembre, soit deux semaines après le délai de rigueur pour la réception des tribunes. Que peut-on en déduire ? Que le délai pour rendre les tribunes ne s'imposerait qu'à l'opposition ? Que la majorité municipale aurait toute liberté de déposer sa tribune à sa convenance ? Nous sommes là face à une inégalité de traitement évidente des élus alors que le maire, directeur de publication, a la responsabilité de traiter avec égalité les élus municipaux.

M. le Maire : *Merci de votre témoignage. J'en prends note. S'il y a des modifications de calendrier, nous vous en ferons part si vous voulez modifier votre tribune. Il n'y a pas de problème, Madame HERRMANN. Y a-t-il d'autres observations ?*

M. PRAT : *C'est très bien de régulariser par rapport au groupe. Justement, Nadine HERRMANN parlait des tribunes. Cela ne change rien sur les tribunes, chaque conseiller municipal pouvant faire la sienne. Finalement, cette histoire de groupe est purement formelle.*

M. le Maire : *Oui, je suis assez d'accord. Je vous l'avais déjà dit la dernière fois. Il n'y a pas de lien. La loi est la loi, mais c'est assez étonnant. Selon moi, cela devrait être en lien, mais ce n'est pas le cas. S'il n'y a pas d'autre observation, je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Ce rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend approuve la nouvelle rédaction de l'article 32 du Règlement Intérieur.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 4. La parole est à Stéphane CHAMPANHET.

RAPPORT N° 04 : DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE AU REMPLACEMENT DU MATERIEL DE VIDEOPROTECTION DEGRADE LORS DES VIOLENCES URBAINES DE JUIN ET JUILLET 2023

DCM 2023-089

M. CHAMPANHET : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Ce rapport concerne une demande de subvention pour les réparations que nous avons eu à faire sur notre réseau de vidéoprotection dégradé lors des violences urbaines qui ont touché le quartier des Mesnils Pasteur entre le 27 juin et le 4 juillet. Des émeutiers ont endommagé notre système de vidéoprotection en incendiant une trappe technique et en nous coupant plusieurs caméras en quelques minutes.

Le montant des réparations liées à ces dégradations est quand même de 15 696 euros et nous pourrions le financer avec :

- une aide de l'État pour 12 557 euros ;
- un autofinancement pour 3 139 euros.

Il est ainsi proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'État pour le financement du matériel de vidéoprotection dégradé sur le quartier des Mesnils Pasteur lors des violences urbaines commises cet été ;
- d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus et de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

M. le Maire : Merci pour cette demande de subvention. Cela me donne l'occasion quand même de revenir sur cet épisode qui a frappé notre ville, comme beaucoup de villes en France, puisque Dole n'a pas été épargnée par ces violences urbaines.

À l'occasion de ce rapport, je voudrais en profiter quand même, puisque c'est un événement marquant, que ce soit en France, comme dans notre ville, pour remercier l'ensemble des forces de sécurité mobilisées dans le cadre de ces émeutes et afin de ramener l'ordre dans le quartier des Mesnils Pasteur. Je dois dire, à leurs témoignages, qu'il n'y a jamais eu autant de violence à l'encontre des forces de l'ordre lors de cet épisode par rapport à d'autres violences urbaines que nous avons pu connaître sur le quartier des Mesnils Pasteur. Je veux donc leur redire mon soutien total et celui de la municipalité.

Il faut quand même savoir que les policiers quels qu'ils soient, policiers municipaux, policiers nationaux engagés, mais aussi probablement pour la première fois, la gendarmerie alors que nous sommes en zone de police, ont été engagés sur le terrain avec notamment les renforts du PSIG (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie). Ils ont été profondément marqués par ce qu'il s'est passé. Je les ai d'ailleurs reçus à l'hôtel de ville il y a quelques semaines pour les remercier. Ils ont été la cible principale lors de ces émeutes qui ont sévi pendant ces trois nuits.

Je voudrais évidemment redire, comme je l'ai dit devant l'hôtel de ville à l'occasion d'un rassemblement à cet effet, que, bien évidemment, les habitants de ce quartier ne sont pas responsables de cette situation. Il faut rappeler quand même, pour que chacun comprenne bien, que nous avons subi ces violences urbaines, comme dans un certain nombre de villes, avec essentiellement deux types d'actions, l'une par des jeunes, voire des très jeunes mineurs en première partie de soirée, et l'autre passé minuit, par des jeunes, mineurs et majeurs, à chaque fois cagoulés, les plus violents et s'en prenant systématiquement aux forces de sécurité, notamment par des jets de projectiles, mais aussi par des tirs de mortiers, ce qui a surtout été le plus marquant pour les forces de sécurité.

Bien évidemment, cette situation questionne, pour les plus jeunes, sur la responsabilité et l'implication des parents. Je veux remercier l'ensemble des intervenants sociaux qui, dès le lendemain de la première soirée, sont intervenus sur le terrain, l'ensemble des élus qui ont passé un certain nombre de soirées et de nuits à mes côtés ou me relayant au CSU (Centre de Supervision Urbain), et bien sûr, l'ensemble des forces de sécurité et des services qui se sont mobilisés pendant ces soirées. Nous sommes intervenus dès le lendemain par une réunion avec des éducateurs, ce qui a permis de « ramener à la raison » un certain nombre de jeunes, de très jeunes de 12 à 15 ans pour qu'ils ne soient plus présents dans la première partie de nuit sur ces dégradations.

Que chacun comprenne bien. À la première analyse que nous avons pu faire de cette situation, essentiellement, nous avons eu affaire à des jeunes qui ne sont pas forcément du quartier des Mesnils Pasteur, mais qui se sont servis de ce quartier comme terrain de jeu avec la volonté d'en découdre avec les forces de l'ordre. Quelques sanctions ont eu lieu pour les mineurs en septembre, devant le juge des enfants. C'était des sanctions assez légères à mon goût, mais c'est la justice des mineurs, dont chacun connaît les limites. Pour les plus âgés, ceux qui ont le plus sévi, bien évidemment, le fait qu'ils soient encagoulés a limité la possibilité de les identifier. Ceci étant, plusieurs enquêtes sont en cours, il y a déjà eu une condamnation. J'espère que les enquêtes pourront se poursuivre et aboutir à d'autres sanctions judiciaires.

Bien évidemment, face à un tel épisode, le gouvernement a voulu proposer un certain nombre de décisions récemment. J'avoue que j'ai été assez déçu de ces décisions gouvernementales qui sont sans réel impact pour aujourd'hui et pour demain, alors que la situation reste extrêmement fragile partout en France et qu'elle a profondément marqué les Français cet été. Je crois vraiment qu'une fois de plus, on veut tourner la tête sur la réalité et les véritables problématiques dans les quartiers difficiles et que cet épisode nécessite de revoir complètement la question de l'autorité parentale.

Je rappelle que nous avons mis en place un Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF), que nous réunirons bientôt avec un certain nombre de premiers jeunes et de parents, surtout, qui pourront être convoqués – et j'utilise ce verbe, parce qu'il s'agit de celui-ci – dans le cadre d'un processus et d'un partenariat que nous avons signé avec le Parquet.

Il est urgemment nécessaire de comprendre pourquoi de jeunes Français, mineurs comme majeurs, s'attaquent à la République sans aucune gêne, d'assumer de parler bien évidemment aussi du problème de l'intégration et de l'assimilation à la République et à ses valeurs, à la France tout simplement. Nous aurons l'occasion, dès le mois de janvier prochain, de travailler sur le futur contrat de ville des Mesnils Pasteur, d'accentuer bien évidemment les questions de citoyenneté et le rôle de chaque jeune Français avec la Nation, avec ce que cela comporte.

Ce soir, nous demandons des subventions pour réparer le réseau de vidéoprotection touché lors de ces émeutes. Je voudrais remercier la police municipale, son directeur David KLEISLER, présent ce soir, pour leur action, parce qu'elle a été compliquée. Je veux dire aussi que lorsque nous avons perdu un certain nombre de caméras de vidéo lors de ces nuits, ceci a profondément gêné la possibilité de comprendre l'évolution, la circulation de ces émeutiers sur le quartier. Ces caméras de vidéoprotection étaient largement à même de sécuriser l'ensemble des forces de sécurité ainsi qu'un certain nombre d'adultes présents sur le quartier pendant ces émeutes, d'où leur utilité et le fait que cette majorité municipale soutienne son déploiement à chaque reprise.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire. Comprenez bien que si nous avons une simple demande de subvention ce soir pour réparer le réseau, il est grand temps que nous prenions conscience de cette situation, parce que, je le dis, ceci reviendra s'il n'y a pas une prise en compte majeure de l'État, du gouvernement, et des élus en général, pour essayer d'endiguer et traiter ces faits qui sont plus que des faits de délinquance et qui sont une attaque globale de notre pays et de la République. C'est un travail complexe à compléter dans diverses dimensions.

Y a-t-il des compléments que vous souhaitez apporter ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la demande de subvention à l'État, relative au remplacement du matériel de vidéoprotection dégradé sur le quartier des Mesnils Pasteur lors des violences urbaines de juin et juillet 2023.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 5. La parole est à Jean-Pierre CUINET.*

RAPPORT N° 05 : ADMISSION EN NON-VALEUR ET EFFACEMENT DE DETTES

DCM 2023-090

M. CUINET : *Merci, Monsieur le Maire. Un certain nombre de titres de recettes anciens restent à percevoir malgré toutes les procédures de recouvrement employées par le comptable public. Afin de limiter les frais de gestion, ce dernier propose d'arrêter les poursuites et d'admettre en non-valeur les restes à recouvrer correspondants, à l'encontre d'usagers.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte des créances annulées sur décision de justice pour un montant total de 4 601,49 euros ;
- d'autoriser Madame le Comptable Public à arrêter les poursuites à l'encontre des redevables concernés par des créances irrécouvrables pour motifs divers pour un montant total de 16 487,08 euros.

M. le Maire : Merci. Concernant ces admissions en non-valeur et effacements de dettes, je rappelle qu'une partie est due à des décisions judiciaires (effacement de dette par décision judiciaire) et l'autre est due tout simplement à un certain nombre d'impossibilités de recourir à ces créances, généralement pour des questions de surendettement ou des liquidations judiciaires de certaines entreprises en lien avec la municipalité notamment pour des loyers. Y a-t-il des questions ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire. Dans le tableau des inscriptions de la liste B « admission en non-valeur », nous observons qu'à la section « scolaire/crèche/cantine », un montant de 3 900 euros correspond à 251 pièces. Ces 251 pièces correspondent-elles à 251 dossiers nominativement différents, ou au contraire, à un nombre plus réduit de dossiers personnels, dont les impayés pourraient révéler une précarité financière des familles, ce qui, le cas échéant, pourrait intéresser le CCAS ? Est-il possible d'avoir cette information ?

M. le Maire : Que vous ayez l'information, oui, nous pouvons vous la transmettre précisément. Que nous vous transmettions nominativement des situations, non. En revanche, sur ces 251 pièces, il peut y en avoir plusieurs par famille. C'est la première information que je peux vous donner. Cela ne veut pas dire que ce sont 251 familles. Vous comprenez que sur le volume global, puisque nous sommes à 4 601 euros sur les effacements de dette par décision judiciaire et 16 487 euros pour des créances irrécouvrables pour divers motifs, comme c'est indiqué dans la délibération, nous sommes sur un montant assez faible, cet item « scolaire/crèche/cantine » concernant 3 907 euros.

Je rappelle quand même qu'effectivement, les personnes peuvent se tourner vers le CCAS. Il y a un certain nombre d'aides, mais il n'y a pas non plus d'aide prise en charge continue des frais que j'ai évoqués, de crèche, de cantine notamment. Je rappelle aussi que sur 47 communes de l'agglomération, deux communes (Dole et Damparis) mettent en place un tarif dit « social » en fonction du barème fiscal, donc des revenus, pour le paiement des frais de restauration scolaire. Le président FICHÈRE m'indique que cela représente moins de 1 %.

M. BOUTELOUP : D'accord. Dans mon intervention, je demandais bien justement si ces impayés concernaient une précarité financière, auquel cas ces précarités financières pourraient concerner le CCAS qui pourra accompagner ces familles. C'était vraiment dans ce sens.

M. le Maire : Ce ne sont pas forcément que des précarités financières. Si nous prenons le détail, il n'y a pas forcément que cela, mais c'est l'immense majorité.

M. BOUTELOUP : Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte des créances annulées sur décision de justice et autorise Madame le Comptable Public à arrêter les poursuites à l'encontre des redevables concernés par des créances irrécouvrables.

M. le Maire : Nous passons à la dernière décision modificative du budget de l'année. La parole est à Jean-Pascal FICHÈRE.

RAPPORT N° 06 : DECISION MODIFICATIVE

DCM 2023-091

M. FICHÈRE : Bonsoir à tous. Vous avez le papier. Je vois qu'il n'y a rien à l'écran, mais dans les papiers que vous avez, en matière d'investissement, il y a les opérations d'ordre pour 145 000 euros. Ce sont des reventilations de compte à compte. Ce sont évidemment des opérations d'ordre, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de flux financier. Les flux financiers viennent sur la deuxième partie concernant les dépenses et les recettes réelles. En l'occurrence, nous constatons la subvention Rive Gauche (tranche 2) que nous avons perçue pour 220 600 euros.

Cela nous permet de financer les dépenses listées, à savoir :

- le désenvasement du canal des Tanneurs (100 000 euros) ;
- l'étude et les travaux pour le pont des Pêcheurs (31 000 euros) ;
- des travaux divers (41 100 euros) ;
- des dépenses mutualisées du Système d'Information (62 500 euros).

C'est ce qui est remboursé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour des investissements qui ont été réalisés.

Nous avons également récupéré 14 200 euros sur les bornes de vidange, le budget ayant été moins lourd que prévu initialement.

Nous avons ainsi 220 600 euros en dépenses et en recettes.

En matière de fonctionnement, il y a juste un ajustement concernant la subvention de fonctionnement au CCAS (85 000 euros). Cet ajustement sera financé par un prélèvement sur la masse salariale, les budgets le permettant, et sur le budget Énergie Électricité pour 15 000 euros. Voilà les quelques modifications d'usage qui arrivent en fin d'exercice.

M. le Maire : Je reviens simplement sur deux ou trois petites choses dans les nouvelles inscriptions. Concernant la subvention « Rive Gauche », vous connaissez tous ce projet de parc urbain sur la rive gauche. Nous sommes actuellement en phase d'études et ce sera encore le cas en 2024. Nous avons obtenu en 2023 une subvention de 220 000 euros, ce qui n'était pas prévu au budget, puisque nous la rajoutons en DM. Cette subvention concerne la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire la phase d'étude. Avec l'Agence de l'Eau, nous avons pu obtenir cette subvention. Par conséquent, nous la rajoutons.

Le désenvasement du canal des Tanneurs est un gros dossier compliqué qui concerne le canal des Tanneurs que chacun connaît. Nous lançons les premières études. Je crois que nous avons délibéré sur le sujet lors du dernier Conseil Municipal. Il s'agit là des crédits pour financer l'étude. Le canal des Tanneurs a beaucoup de vase. Il faut faire tout un travail d'études préalables avant un quelconque projet plus global pour arriver aux travaux. Nous ne parlons bien ici que des études.

Nous reviendrons aux études et travaux du pont des Pêcheurs dans le budget dans un instant, puisque c'est une dépense que nous lançons dans cette DM. De plus, il y a une délibération au sein de ce Conseil Municipal pour engager la rénovation de ce pont en 2024. Y a-t-il des observations sur ce sujet ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Merci, Monsieur le Maire. Justement, j'ai une observation. Le canal des Tanneurs n'est, a priori, pas situé rive gauche. Je me posais la question de la présence de ce poste de dépenses en lien avec la subvention.

M. le Maire : Cela n'a rien à voir.

M. FICHÈRE : Il n'y a aucun lien.

M. BOUTELOUP : Merci.

M. le Maire : Vous avez la ligne « rive gauche » pour la maîtrise d'œuvre et une autre ligne concernant le désenvasement du canal des Tanneurs. Ce sont deux projets différents. Avez-vous d'autres questions ?

M. BOUTELOUP : Non, je n'ai pas d'autres questions.

M. le Maire : Merci. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative.

M. le Maire : Nous passons au budget.

RAPPORT N° 07 : BUDGET PRIMITIF 2024

DCM 2023-092

Une présentation est projetée en séance.

M. le Maire : Avant la présentation du budget poste par poste, par le rapporteur général Jean-Pascal FICHÈRE, je vais donner quelques éléments sur ce budget 2024.

Bien évidemment, ce budget 2024 va être conforme au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) que nous avons eu au Conseil Municipal précédent il y a un peu plus d'un mois. Nous aurons d'abord un budget qui sera bien moins incertain que le budget primitif il y a un an pour l'exercice 2023. En effet, ce dernier était évidemment confronté à l'augmentation importante de l'énergie ainsi qu'à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et de l'impact sur la masse salariale de la collectivité. L'année dernière, nous étions en pleine flambée des coûts énergétiques, avec une grande incertitude sur le niveau précis des coûts d'énergies pour la collectivité sur l'exercice 2023. Désormais, les prix ont baissé. Nous avons mis en place le plan d'économie d'énergie. Tout cela nous permet désormais d'avoir une lecture bien meilleure de notre poste de coûts énergétiques pour 2024.

Je rappelle que les premières prévisions l'année dernière nous donnaient un niveau possible de 3,1 millions d'euros de coût global de frais d'énergie pour des coûts habituels avant la crise à hauteur de 1,7 million d'euros et avec des inscriptions budgétaires autour de 2,5 à 2,8 millions d'euros pour l'exercice 2023. Au final, pour cette année 2024, nous fixons dans le budget une enveloppe de 2,1 millions d'euros d'évaluation budgétaire sur les frais énergétiques. Le premier élément, c'est beaucoup plus de lisibilité, moins d'incertitude et plus de sérénité budgétaire. Pour autant, nous aurons quand même un poste « énergie » qui reste fort et important.

Sur la question de la masse salariale en fonctionnement, nous aurons 218 000 euros supplémentaires à inscrire par les revalorisations décidées par l'État. Nous prenons en compte bien sûr l'augmentation des intérêts d'emprunt à hauteur de 268 000 euros supplémentaires et bien évidemment, tous les coûts liés à l'inflation. Lors de la préparation budgétaire, nous avons pu constater que ceux-ci étaient surtout sur les assurances, tout ce qui concerne la maintenance, des protections diverses, d'alarmes, de différents types de contrats que nous avons, ou encore des loyers. Cette prise en compte de l'inflation est bien évidemment intégrée dans ce budget primitif 2024.

Nous intégrons aussi – et c'est important dans la compréhension par la suite – le fait que nous avons pris ici, l'année dernière, l'orientation, et pas la décision, de baisser de 10 % les subventions aux associations compte tenu de la flambée de nos coûts de fonctionnement, ce que nous n'avons pas fait au final. En effet, nous avons été un peu aidés par l'État, aux alentours de 120 000 euros de mémoire, ce qui a permis d'éviter cette baisse des subventions associatives. Néanmoins, dans le budget 2023, nous avons inscrit cette baisse.

Nous prenons en compte le lancement du plan Nouvelles Générations et du financement de la rénovation des écoles en fonctionnement, comme en investissement, avec le Marché de Partenariat et de Performance Énergétique (MPPE) sur les quatre groupes scolaires Saint-Exupéry, Bedugue, Beauregard et Rochebelle. Vous verrez que ces inscriptions sont partielles, c'est-à-dire qu'elles sont inscrites sur le budget 2024, mais nous commencerons à financer ce programme à partir de la livraison de ces investissements, soit à partir de l'automne prochain. Ce n'est donc pas en année pleine.

Nous intégrons la dotation à la SPL (Société Publique Locale) Hello Dole pour les travaux sur La Commanderie, travaux qui seront à peu près de 1,6 million d'euros pour l'exercice 2024, et nous ajoutons une dotation de 150 000 euros de la Ville à Hello Dole pour financer ces investissements, sur un certain nombre d'années, par Hello Dole sur La Commanderie (travaux de maintenance, d'équipement, de rénovation, de changement des gradins après un certain nombre d'années d'exercice). Il y aura aussi une inscription pour des éléments toujours dans le domaine culturel, avec la volonté – nous parlons de volonté pour le moment, puisque nous y travaillons – de retour du grand concert de la fin du mois d'août, comme en 2021, concert qui avait été un beau moment pour l'ensemble de la population doloise et du nord Jura.

Est intégrée également dans ce budget la reprise en régie municipale de la location des salles municipales qui ne seront plus portées par Hello Dole, mais par la Ville, à l'exception de La Commanderie, de Dolexpo et de Locodole que Hello Dole continuera à gérer.

En résumé, ce budget de fonctionnement est conforme aux orientations politiques de notre municipalité. Il s'inscrit dans la continuité de ce que nous faisons depuis le début du mandat, sans augmentation des taux de fiscalité. Je rappelle à cet effet que seules les bases fiscales ont été augmentées par décision de l'État en lien avec l'inflation. Dans ce budget, nous avons fixé à 4 % l'augmentation des bases fiscales en 2024 par l'évaluation et la décision de l'État. Je rappelle qu'elles étaient de 7 % en 2023. Nos taux de fiscalité, que nous fixerons dans un instant, ne bougeront pas.

Quant au budget d'investissement, l'investissement de la Ville va à nouveau augmenter. Je l'avais dit lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Puisque nous avons plus de lisibilité, puisque nos coûts de fonctionnement sont globalement fixés, après la prudence de l'année dernière qui avait conduit à la fois à une baisse de l'endettement de 1 million d'euros et de moindre investissement, nous pouvons reprendre un rythme d'investissement similaire à avant cette crise énergétique.

Tout d'abord, pour le plan Nouvelles Générations avec les écoles qui continuent leur rénovation, nous inscrirons à cet effet dans ce budget un certain nombre de sommes pour l'ensemble du mobilier de ces nouvelles écoles. C'est aussi la création d'une nouvelle crèche en rive gauche à la place de l'école maternelle Le Poiset, avec là aussi une enveloppe spécifique en investissement sur cette question, et la création de la maison de la parentalité que nous voulons aussi sur ce site de l'école maternelle Le Poiset. Je n'en dirai pas plus, parce qu'avec Frédérique DRAY, nous sommes dans une phase de travail et d'étude sur cette question. Cela étant, lors d'un prochain Conseil Municipal, nous reviendrons sur ce que nous voulons sur ce lieu dédié à la parentalité lors d'un rapport spécifique.

Nous aurons des travaux importants sur le patrimoine de la Ville en 2024. Je pense notamment à la fontaine Attiret en face du musée, à la Collégiale Notre-Dame avec un certain nombre de travaux à faire, que ce soit sur des problématiques d'infiltration d'eau, de zinguerie, sur la sortie de la Collégiale et le porche notamment, sur lesquels nous avons aussi commencé quelques investissements ces dernières années, mais il faut aller un peu plus loin. Très régulièrement, dans les années à venir, nous consacrerons des sommes dédiées particulièrement à la Collégiale. Pour cette année 2024, nous avons mis autour de 200 000 euros, mais nous savons que nous devons continuer dans cette logique dans les prochaines années.

Ce sont également des travaux sur :

- une partie du toit de la Visitation ;
- le Musée des Beaux-Arts pour l'accessibilité PMR, pour la mise en conformité électrique du musée ;
- le pont des Pêcheurs, dont nous venons de parler ;
- le théâtre municipal, sur lequel vous allez me dire que l'essentiel est fait, oui, l'immense majorité est faite, et heureusement, mais il nous reste quelques sommes à inscrire sur la sonorisation et les lumières ;
- l'aménagement autour du kiosque des remparts vers l'Hôtel-Dieu qui a aussi quelques besoins.

Nous aurons bien évidemment aussi la poursuite de notre investissement sur la transition écologique, notamment énergétique, avec une hausse du budget du passage en LED sur la ville. Vous savez que nous avons commencé ce déploiement depuis plusieurs années. Nous avons accentué le passage en LED de notre parc lumineux depuis deux ans. Nous poursuivrons afin de terminer le passage en LED sur l'ensemble de la ville, si nous le pouvons, avant la fin du mandat.

Le plan Vélo se poursuivra avec des aménagements ici ou là à l'échelle de la ville. Ce sera également la fin des études du parc de la rive gauche, comme évoqué tout à l'heure. J'intègre dans ce chapitre « transition écologique » le travail sur notre parc des écoles, puisque c'est d'abord et massivement un travail sur la transition énergétique de ces bâtiments. Enfin, concernant la voirie, plusieurs programmes sont en cours et à venir sur l'avenue Pompidou, la fin de l'avenue Northwich et plusieurs autres rues de la ville, puisqu'il y a aussi beaucoup d'attente de ce point de vue.

Au final, ce sera un budget primitif à 27 887 000 euros pour le fonctionnement, en hausse de 4 %, à 12 millions d'euros pour les investissements, dont 7 millions d'euros pour les dépenses d'équipement en tant que telles. Un emprunt sera inscrit à hauteur de 4 millions d'euros, montant un peu plus important que l'année dernière. La capacité d'autofinancement (CAF) brute se maintient. Nous avons beaucoup de crainte sur le sujet l'année dernière, mais c'est un peu plus de 5 millions d'euros, tout de même en légère baisse, mais c'est plus favorable, après la crise énergétique, que nos prévisions. La CAF nette s'établit à 1 366 000 euros, en baisse, parce qu'il faut supporter les nouvelles charges. Nous aurons un maintien de l'encours de la dette à 38 millions d'euros, après la baisse de 1 million d'euros de l'année dernière.

Avant de céder la parole à Jean-Pascal FICHÈRE, je voudrais remercier l'ensemble des adjoints, des conseillers délégués, des conseillers municipaux pour leur implication dans l'élaboration de ce budget. C'est toujours un travail important qui nécessite plusieurs semaines et mois de travail. Je remercie également l'ensemble du personnel municipal. Pour terminer, je voudrais rappeler aussi que le budget est évidemment un temps majeur de la collectivité, car il reflète une grande partie de la politique menée sur un territoire, en l'occurrence sur une ville.

Je veux rappeler aussi qu'il y a des sommes investies avec d'autres partenaires, des partenaires liés à la collectivité via nos sociétés publiques, les SEMOp (Sociétés d'Économie Mixte à Opération unique) pour l'eau et l'assainissement. Bien sûr, c'est aussi un certain nombre de politiques parfois menées et qui ne nécessitent pas d'inscription budgétaire, mais qui sont tout autant importantes dans le projet municipal que nous menons et que j'aurai l'occasion d'évoquer lors des vœux municipaux le 19 janvier prochain.

Je veux rappeler que nous avons aussi des partenaires avec qui nous travaillons pour mener à bien des dossiers sur la ville, mais qui ne sont pas forcément impactés budgétairement ici dans divers domaines. Je pense notamment à la sécurité, la santé ou la citoyenneté. Voilà les quelques orientations importantes de ce budget. Je laisse la parole à Jean-Pascal FICHÈRE pour la présentation plus complète.

M. FICHÈRE : Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous présenter, selon l'usage, les détails de toutes ces sommes.

Préambule – les hypothèses retenues pour le BP 2024

Les hypothèses viennent d'être rappelées par Monsieur le Maire. La maîtrise des dépenses de fonctionnement est un peu la logique qui sous-tend toutes ces constructions budgétaires, sans augmenter les taux d'imposition et en poursuivant, bien sûr, le plan d'économie d'énergie, comme cela a été rappelé.

En 2024, nous avons trois éléments nouveaux :

- la prise en compte de la première année de loyer MPPE pour les écoles ;
- les travaux de La Commanderie sous maîtrise d'ouvrage de la SPL Hello Dole qui généreront des frais de fonctionnement pour la Ville de Dole ;
- la reprise en régie directe de la gestion des salles municipales.

Nous verrons aussi que nous avons une augmentation des dépenses d'investissement, objectif rappelé précédemment, et le maintien des subventions aux associations, comme cela a été rappelé par Monsieur le Maire, avec la différence entre le BP et ce qui a été corrigé a posteriori.

Préambule – Focus sur la fiscalité locale directe

Concernant l'évolution de la fiscalité, nous rappelons aussi les données. Je vous rappelle que les bases de la fiscalité, notamment le foncier pour ce qui nous concerne, foncier bâti et foncier non bâti, sont fixées par l'État. Après une année à 7,1 % en 2023, nous avons construit notre budget sur une hypothèse de 4 %. Les données viennent d'être connues aujourd'hui : nous sommes à 3,9 %. Nous sommes donc dans l'épure pressentie.

Concernant les taux, nous resterons stables :

- à 44,12 % sur les propriétés bâties ;
- à 35,61 % pour les propriétés non bâties ;
- à 13,43 % pour la taxe d'habitat qui vise les résidences secondaires.

L'équilibre budgétaire 2024

Notre budget s'équilibre à hauteur de 27 887 000 euros. Il se répartit avec des dépenses réelles à hauteur de 24 287 000 euros, dont nous allons voir la ventilation, des dépenses d'ordre, essentiellement des amortissements, pour 3,6 millions d'euros que nous retrouvons pour financer notre section d'investissement, laquelle s'inscrit à hauteur de 12 023 000 euros répartis en 7 millions d'euros de dépenses d'équipement et 4 millions d'euros de remboursement du capital. C'est financé par notre autofinancement qui remonte de la section de fonctionnement et par un emprunt d'équilibre à hauteur de 4 millions d'euros, emprunt pressenti dans le budget sous réserve de l'avancement des dépenses.

Nous avons indiqué que le budget total s'inscrivait à hauteur de 27 887 000 euros, en hausse de 4 %, sachant que ces 4 % d'augmentation sont composés des dépenses réelles (hors opérations d'ordre) en augmentation de 2,8 %, ce qui est un exploit par rapport à l'inflation actuelle, et des recettes réelles attendues à hauteur de 2,4 %.

Les investissements s'établissent à hauteur de 12 023 000 euros, avec des dépenses réelles à hauteur de 6 953 000 euros, quasiment 7 millions d'euros, et des recettes réelles d'équipement à hauteur de 8 123 000 euros, dont 4 millions d'euros d'emprunt d'équilibre.

Présentation du budget de fonctionnement par secteurs d'activités

Nous avons des dépenses qui s'inscrivent à hauteur de 27 887 000 euros au total, avec le même montant en recettes. Nous allons passer rapidement en revue les grands pôles.

➤ Finances-Fiscalité-Dotations

Dans ce premier pôle le plus significatif, nous retrouvons nos recettes, soit :

- la fiscalité directe locale pour 11 685 000 euros, pratiquement reconduite à l'identique ;
- les attributions de compensation, qui sont assez stables, à hauteur de 3,8 millions d'euros ;
- les compensations d'État, qui suivent le mouvement général de la fiscalité, à hauteur de 771 000 euros ;
- la fiscalité indirecte, en légère augmentation dans nos prévisions, à 1 567 000 euros, et qui est essentiellement composée :
 - la taxe sur la consommation finale d'électricité ;
 - des droits de mutation que nous avons inscrits à hauteur de 850 000 euros : nous bénéficions encore d'un marché foncier relativement actif qui nous permettra de préserver ces recettes.

Le reste est pour mémoire. Dans la colonne des dépenses, nous notons l'augmentation des intérêts d'emprunts liée aux taux actuels en augmentation. Pour le reste, il n'y a rien de significatif. C'est la poursuite des années précédentes.

➤ Administration générale

Ce poste est à hauteur de 2 602 000 euros, en augmentation de 0,6 % de dépenses en net, ce qui correspond à 3 102 000 euros en dépenses et 500 000 euros en recettes. Il n'y a pas grand-chose à dire si ce n'est que c'est la reconduction de la plupart des postes, sauf en ce qui concerne les contrats de maintenance de vidéo surveillance, en augmentation du fait que nous avons augmenté le volume de vidéosurveillance sur notre territoire et de l'augmentation du coût des maintenances, comme cela a été également rappelé.

Pour le reste, en termes de recettes, les recettes de droits de stationnement suivent à peu près le marché.

➤ Moyens généraux

Ce poste s'inscrit à hauteur de 2 083 000 euros, en augmentation de 7,3 %. Vous voyez qu'en nominal, c'est beaucoup plus faible, avec une augmentation de 3,4 % des dépenses et une baisse de 7,4 % des recettes. C'est lié essentiellement aux ajustements nécessaires en 2023 sur les budgets de remboursement de la masse salariale. Vous savez que depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ensemble du personnel est pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avec refacturation, ce qui a laissé de nombreux ajustements. Tout a été cadré en 2023 et ajusté sur ce budget, comme cela l'a déjà été sur le réel de 2023, ce que nous verrons dans le compte administratif.

Par ailleurs, nous avons un ajustement pour tout ce qui est taxe foncière, les assurances à hauteur de 85 000 euros, le budget d'assurances étant en train de flamber un peu partout, ce que vous savez également.

Pour le reste, il n'y a pas de différence significative, avec un net à hauteur de 2 083 000 euros, ce que je viens de rappeler.

➤ Action sociale-Santé

Nous avons un net à hauteur de 1 108 000 euros, en augmentation de 14 %, avec 1,3 million d'euros en dépenses (en augmentation de 8 %) et 217 000 euros de recettes, en léger tassement. Cela vient essentiellement de la subvention d'équilibre au CCAS notamment afin d'équilibrer le fonctionnement du foyer des Paters. Vous avez vu qu'en dépenses modificatives, nous venons d'ajuster aussi le besoin du CCAS, le fonctionnement du foyer des Paters méritant un peu d'être ajusté.

Vous avez par ailleurs le maintien des subventions, comme cela a été rappelé par Monsieur le Maire. Aujourd'hui, dans la mesure où nous comparons avec le BP 2023 où il y avait une baisse de 10 %, baisse rectifiée par la suite, nous retrouvons le même montant qu'en 2023 in fine. Il y a aussi quelques baisses du Département du Jura sur les éducateurs de rue, ce qui entraîne une baisse de nos recettes à ce titre.

➤ Actions éducatives

Elles s'inscrivent à hauteur de 3 502 000 euros en net, soit une augmentation de 5 %. Le fait caractéristique le plus important concerne le MPPE pour 233 000 euros. La technique budgétaire fait que cette prise en charge correspondant à la redevance facturée par la SPL se répartit d'une part en loyer, comme ici, et d'autre part pour partie en investissement et pour partie en frais financiers. Au total, nous sommes sur une augmentation, avec un total de 3 502 000 euros. Nous avons ensuite le fonctionnement des crèches en augmentation en raison de l'augmentation du nombre de repas commandés à la Grande Tablée, mais nous retrouverons aussi des recettes en contrepartie.

➤ Sports

Ils s'inscrivent à hauteur de 702 000 euros, en tassement de 3,2 %. Il n'y a pas grand-chose à signaler, si ce n'est la même observation que précédemment sur les subventions en augmentation par rapport au BP 2023, mais à hauteur de 307 000 euros. Le reste correspond à la reconduction des années précédentes.

La masse salariale a légèrement baissé, ce qui correspond à des ajustements un peu techniques sur des ventilations de personnes.

➤ *Actions culturelles*

Elles sont à hauteur de 2 416 000 euros, contre 2 088 000 euros, soit une augmentation de 15,7 %. Bien évidemment, nous reconduisons tout ce qui concerne l'événementiel, comme cela a été rappelé également dans les propos liminaires de Monsieur le Maire. C'est ainsi que Cirque et Fanfares se poursuivent, de même que Pupitres en Liberté et les spectacles en ville, avec le spectacle supplémentaire de fin août. Nous avons surtout Hello Dole à hauteur de 150 000 euros, subvention spécifique pour financer les travaux à La Commanderie, comme cela a été rappelé.

Les subventions à la vie associative ont été reconduites selon le même scénario que précédemment, à hauteur de BP + BS.

Pour le reste, c'est de la reconduite. Je précise que les spectacles ville ont été repris en régie directement par la Ville, ce qui fait augmenter les dépenses à hauteur de 57 000 euros. En revanche, les recettes viendront en direct pour +50 000 euros. Ce choix a été fait pour avoir un meilleur suivi de ces spectacles.

➤ *Aménagement et attractivité du territoire*

C'est un peu pour mémoire. Vous savez que l'essentiel des problèmes d'urbanisme a été basculé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Aujourd'hui, il ne reste plus de dépenses très significatives sur ce poste, si ce n'est, comme indiqué, les études sur les secteurs gare, Fagot et Wilson pour 30 000 euros, qui ont été budgétées. Il y a de nombreuses réflexions sur ces terrains, comme vous le savez.

➤ *Services techniques*

C'est bien sûr le gros morceau de notre budget, à hauteur de 6 888 000 euros. Nous sommes tout de suite frappés par l'énergie, comme cela a été rappelé en introduction, qui passe de 2,8 millions d'euros d'inscription budgétaire à 2,1 millions d'euros, ce qui explique la baisse significative du total de 4,7 %. Sinon, les postes sont en augmentation sur tout ce qui est garage, logistique et maintenance, car nous faisons appel à des services extérieurs pour répartir les charges entre celles de nos services et les besoins que nous avons, notamment sur les manifestations. Nous faisons donc appel un peu plus aux services extérieurs. C'est prévisionnel pour alléger le fonctionnement de nos services.

Nous avons également un ajustement de 94 000 euros lié au marché avec Suez, ainsi que l'application de l'inflation sur les contrats d'entretien. Voilà pour ce qui concerne les services techniques. Toutes ces données expliquent les 27 millions d'euros. Je n'ai pas commenté les dépenses d'ordre, mais comme je l'ai précisé tout à l'heure, ce sont essentiellement des amortissements ou des reprises de subventions en ce qui concerne les recettes.

La masse salariale

Vous avez ensuite un petit focus sur la masse salariale. Elle s'inscrit à hauteur de 12 938 000 euros en net, contre 12 780 000 euros l'année précédente, soit une augmentation de 218 000 euros, ce qui a été relativement bien contenu avec la ventilation que vous avez. Les augmentations de l'indice minimum et du SMIC génèrent une dépense à hauteur de 63 000 euros sur l'ensemble du budget. Les points d'indice ont été augmentés notamment au mois de juillet. En année pleine, nous avons un impact de 161 000 euros. Nous avons l'évolution des grilles indiciaires pour 48 000 euros. La décision d'attribuer 5 points d'indice majoré à l'ensemble des collaborateurs génère une augmentation de 120 000 euros.

Les cotisations CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) augmentent de 30 000 euros, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de 65 000 euros. Nous avons un ajustement d'équivalents temps plein en réduction de 217 000 euros. Nous avons ainsi un total en augmentation, à hauteur de 218 000 euros. C'est quasiment un maintien vu les masses en cause.

Projections sur la CAF brute et nette

En synthèse de tout cela, vous voyez que nous avons des recettes fiscales brutes pour 17 147 000 euros, avec la ventilation que vous avez. La fiscalité nette est à hauteur de 17 112 000 euros, contre 16 706 000 euros, en augmentation de 400 000 euros. C'est acquis aujourd'hui, puisque nous avons eu confirmation de ces bases d'imposition. Pour le reste des compensations, la DGD (Dotation Globale de Décentralisation) est assez stable. Il y a eu un petit ajustement pour la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), mais c'est assez modeste. Nous sommes ainsi quasiment au même montant, à hauteur de 5,8 millions d'euros.

Quant aux autres recettes, dont les compensations d'exonération, nous générons des recettes nettes à hauteur de 27 081 000 euros. Nous venons de passer les dépenses en revue. Elles sont à hauteur de 22 035 000 euros. Tout cela donne une CAF brute de 5 046 000 euros. Nous avons une annuité de la dette

de 5 280 000 euros, des recettes récurrentes, essentiellement le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) et certaines recettes d'investissement pour 1,6 million d'euros, ce qui fait que nous dégageons une CAF nette à hauteur de 1 366 000 euros, en tassement par rapport à l'année précédente.

Détail des opérations en investissement

L'ensemble de ce qui a été présenté permet de financer nos investissements pour 7 065 000 euros. Je ne vais pas reprendre la liste, dont Monsieur le Maire vient de présenter l'essentiel. Vous avez la ventilation dans votre dossier, avec les produits attendus à hauteur de 2 522 000 euros incluant d'une part les subventions attendues suivant les dossiers tels qu'ils ont été fléchés et d'autre part les cessions de terrain attendues concernant notamment les ventes de Bambuck et les terrains sur lesquels il y aura le complexe cinématographique.

Évolution de la dette

Retenez bien les chiffres. Nous avons 4 millions d'euros de dettes nouvelles inscrites. Comme cela a été rappelé, ce sont des inscriptions budgétaires. Il est évident que si les dépenses n'avancent pas au rythme inscrit, nous ne mettrons pas en place les 4 millions d'euros. C'est un chiffre un peu « pessimiste ». Nous avons un encours de dettes à hauteur de 38 738 000 euros. Retenez simplement de ce que nous refusons de vous montrer que la capacité de désendettement est stable, à 7,7 ans, contre 7,4 ans. Nous sommes donc dans des seuils très raisonnables, bien que l'endettement soit important sur Dole. Cela étant, nous le maintenons et nous le gérons tout à fait dans les limites de nos capacités à rembourser, comme la durée le montre.

Le budget annexe Stationnement en fonctionnement

Pour terminer, ce budget est assez modeste avec les recettes qui viennent des entrées et des parkings et les dépenses courantes qui correspondent notamment à la maintenance du système de péage. Signalons qu'en termes d'investissement, nous avons des investissements sur les deux parkings Clemenceau et Terreaux. Ce sont des investissements nécessaires pour moderniser le système de parking. C'est ce qui est fléché pour l'année 2024.

Voilà pour la présentation assez succincte. Merci de votre attention. Bien sûr, je laisse les questions à venir.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce budget ? Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : Je note que la capacité d'autofinancement est en baisse et que l'endettement est en hausse. La capacité d'autofinancement nette passe de 2 439 000 euros à 1 366 000 euros. Si nous ramenons cela à un pourcentage, cela fait une baisse nette de 44 %. Avec un endettement prévu à la hausse, pouvons-nous être aussi optimistes sur la trajectoire empruntée par la Ville lorsque nous savons aussi que la capacité de désendettement est également en augmentation, de 7,4 à 7,7 années ? Cela fait quand même beaucoup de signaux sur lesquels nous pouvons nous attarder pour dire qu'il serait judicieux d'être prudents. Merci.

M. le Maire : Merci. Effectivement, la CAF nette baisse. Je précise quand même que l'autofinancement brut (ou la CAF brute) reste, comme vous le voyez, à plus de 5 millions d'euros, ce qui est quand même une certaine satisfaction par rapport à ce que nous pouvions craindre l'année dernière. Si vous avez une CAF nette qui baisse, c'est essentiellement par une baisse des recettes récurrentes d'investissement et l'annuité de la dette. Attention, certes, l'annuité de la dette augmente, ce qui n'est pas le cas de notre encours, puisqu'il va rester à 38 648 000 euros, totalement à l'équilibre. Nous n'avons pas un volume d'endettement qui augmente. Il faut faire attention à bien distinguer l'annuité de la dette avec l'encours de la dette globale de la Ville.

Pour le reste, nous restons avec une capacité d'autofinancement nette largement positive, la brute l'est également, ce qui est certain. Les signaux que vous évoquez n'ont rien d'inquiétant. Simplement, il est évident que les coûts globaux d'énergie et de revalorisation salariale décidés par l'État affectent naturellement notre capacité d'autofinancement qui est moins bonne. Néanmoins, la preuve en est que pour autant, nous pouvons continuer largement d'investir dans la mesure où nous aurons une enveloppe plus importante que l'année dernière.

Je crois que l'essentiel est de dire que premièrement, nous avons maintenu une capacité d'autofinancement brute tout à fait satisfaisante. Nous avons à nouveau des perspectives plus claires sur nos charges et évidemment nos recettes. À partir de là, nous sommes en mesure de continuer à investir sur la ville. Oui, il y a moins de CAF nette, certes, mais pour autant, cela ne nous empêche pas de continuer à la fois l'investissement sur la Ville et de maintenir un fonctionnement tout à fait intéressant. Je pense que c'était plutôt l'année dernière que vous auriez pu faire cette remarque sur une potentielle dégradation qui avait eu lieu. C'est pour cela que nous en avons tiré les conclusions suivantes : premièrement, investir moins et deuxièmement, désendetter la Ville de 1 million d'euros.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur PRAT.

M. PRAT : J'interviendrai dans un premier temps en continuité de l'intervention faite lors du dernier Conseil Municipal par rapport aux associations qui suscitent pour notre groupe une certaine inquiétude, et le soutien de la municipalité aux associations. Finalement, vous vous félicitez de ne pas avoir baissé de 10 % les subventions par rapport à l'année dernière, ce qui est heureux. Je pense que ces subventions stagnent depuis de nombreuses années et mériteraient d'être réévaluées pour un certain nombre de dispositifs.

Mardi dernier, nous sommes allés avec Madame MIRAT représenter la Ville à la MJC lors du Conseil d'Administration. Il nous a été montré que les subventions de soutien à la MJC n'avaient pas été augmentées depuis dix ans, alors que les difficultés peuvent s'accumuler pour ce secteur d'éducation populaire. Se pose aussi le problème des locaux que j'ai évoqué l'autre fois. Par exemple, vous vendez des terrains Briand, ce qui entraînait le départ de la Croix Rouge et des Paralysés de France. Certes, des solutions ont été trouvées, mais se pose tout de même la question des locaux pour les associations.

J'ai un deuxième point concernant les salles. Actuellement, elles vont être reprises en régie par la Ville. Pour qu'elles puissent fonctionner, elles sont subventionnées. Nous avons retrouvé les chiffres. À fin 2022, nous avons versés 35 000 euros de subvention face au déficit prévu pour ces salles. Je pense que le déficit sera à nouveau présent. Mais en même temps, pour les salles qui seraient plus lucratives, comme La Commanderie, nous voyons que chaque année, nous versons des subventions. Là encore, la réfection des gradins va entraîner une subvention de 150 000 euros.

Finalement, je ne vois pas bien l'intérêt de séparer les salles – nous en reparlerons certainement tout à l'heure – entre celles prêtées aux associations et les plus lucratives, alors que nous voyons que l'ensemble est déficitaire. Je pense que le fait d'avoir tout dans un même ensemble, soit géré en régie, soit par la SPL, permet quand même d'avoir une vision plus globale pour la gestion des salles.

Mon troisième point concerne l'externalisation. On a tendance à beaucoup externaliser dans notre municipalité, en particulier pour ce qui est de l'événementiel. On fait de moins en moins appel aux services techniques. Tout cela entraîne des surcoûts. En effet, nous voyons qu'un surcoût de 82 000 euros nous est présenté. La sous-traitance est aussi présentée dans le rapport pour les espaces verts avec Suez. Cela entraînerait un surcoût de 94 000 euros, ce qui me paraît important alors que ces éléments vont être récurrents. Je ne comprends pas que les services de notre municipalité ne puissent pas assurer ces entretiens à moindre coût. Merci de votre attention.

M. le Maire : Merci. Sur les subventions aux associations, vous faites tout le temps une fixation sur la MJC. C'était déjà le cas au Conseil précédent. Il n'y a pas que la MJC dans notre ville.

M. PRAT : C'est un exemple, parce que je suis au CA.

M. le Maire : Oui, mais il revient très souvent. Il faut voir les choses globalement et avec l'ensemble des associations. Aujourd'hui, les associations ne demandent pas d'augmentation de leur subvention. Bien évidemment, si nous leur donnions des augmentations, elles les prendraient. Mais chacun comprend que nous sommes dans un contexte globalement compliqué, restreint, avec des hausses importantes de fonctionnement sur l'énergie, sur les ressources humaines. À Dole, les associations font preuve de beaucoup de sérieux et surtout de capacité à voir tout ce que la Ville fait pour elles en dehors de la question stricte de la subvention de la collectivité. Je pense qu'il faut aussi bien intégrer cela, parce que nous pouvons constater que dans d'autres villes, l'apport justement des services municipaux au côté des associations n'est pas aussi important et massif que ce que nous faisons aujourd'hui. C'est le premier point.

Deuxièmement, je rappelle que la subvention aux associations, notamment sportives, avait été augmentée il y a quelques années et il a pu y avoir ici ou là, en fonction des associations et des projets, un accompagnement particulier en fonction de l'ambition de telle ou telle association, en fonction de ce qu'elle voulait conduire comme opération particulière ici ou là en fonction de leur calendrier.

Sur les salles, toutes les associations ont des solutions aujourd'hui. Je crois qu'il est important de le rappeler. Un travail vraiment important est fait de ce point de vue. Nous n'avons pas de problématique sur le sujet bâtementaire des salles des associations. Ce n'est vraiment pas une difficulté. Bien évidemment, nous faisons des ajustements, des déplacements lorsqu'il le faut, parce que nous ajustons. Je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà dit lors du DOB, mais bien gérer un parc bâtementaire dans une ville, c'est aussi parfois modifier l'emplacement de telle association pour la mettre dans un autre, parce que les bâtements sont moins consommateurs d'énergie. Je pense que c'est tout simplement de la bonne gestion.

Oui, la MJC voudrait plus de locaux, plus de subvention. Elle est probablement la seule aujourd'hui à manifester le plus de besoins. Qu'elle utilise déjà au mieux ce que nous lui donnons. Je rappelle qu'il y a quelques années, la MJC était une association au bord de l'arrêt pour des raisons financières. Nous avons

voté des dotations particulières et exceptionnelles pour pouvoir la maintenir sur la ville. Je crois vraiment que des efforts conséquents ont été faits de ce point de vue.

S'agissant des services techniques, il y a une enveloppe particulière et exceptionnelle pour l'été prochain, parce que nous avons beaucoup d'événementiel et nous aurons toutes les écoles qui vont ouvrir à réinstaller. C'est tout simplement parce que nous ne parviendrons pas à tout faire, entre l'événementiel habituel, y compris l'événementiel sportif, et l'exceptionnel, parce qu'il y a beaucoup d'événements sportifs nécessitant beaucoup d'apport en termes de services techniques et de logistique. Nous avons donc mis une enveloppe particulière pour pouvoir aider justement les services techniques grâce à des entreprises liées à la logistique notamment, qui accompagneront nos services, parce qu'il y aura beaucoup à faire. Il n'y a pas de volonté d'externaliser plus que cela un certain nombre de services. Simplement, nous faisons en sorte de pouvoir aider nos services qui sont déjà extrêmement sollicités pour qu'ils réussissent à tout faire. Ce n'est ni plus ni moins que la justification de cette enveloppe.

Par ailleurs, l'enveloppe Suez correspond au traitement des balayures de voiries qui sont en forte augmentation. Là, de toute façon, nous ne faisons pas ce genre de chose en interne, mais nous le faisons en externe.

Voilà pour les quelques réponses que je pouvais vous fournir. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?
Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire. Je vais rebondir sur les propos de mon collègue Hervé PRAT concernant notamment les +82 000 euros en raison d'un appel aux services extérieurs et sur l'augmentation de presque 15 % de l'événementiel. Si l'événementiel, qui est énormément concentré sur le centre et ses proches alentours, contribue au rayonnement de la ville, il a bien sûr un coût pour tous les habitants alors qu'il participe plus à la valorisation du centre-ville. Je pense notamment au Weekend Gourmand du Chat Perché ou à Cirque et Fanfares.

M. le Maire : Où voulez-vous en venir ? Quelle est votre question ?

M. BOUTELOUP : C'est simplement pour faire observer que l'événementiel qui, comme je vous le dis, contribue au rayonnement, est surtout concentré sur le centre et ses alentours, et pas, à mon goût, sur l'ensemble de la ville.

M. le Maire : Pouvons-nous vous répondre ? Merci. Alexandre DOUZENEL.

M. DOUZENEL : Merci, Monsieur le Maire. Je tiens à préciser que depuis plusieurs années, la politique événementielle portée par la Ville de Dole se déploie sur l'ensemble de la ville et pas uniquement en centre-ville, à l'image notamment de la programmation de l'été au cours duquel plus de huit dates se sont déroulées en dehors du centre-ville et dans tous les quartiers, que ce soit les Mesnils Pasteur, Rochebelle ou Beauregard par exemple. Nous essayons tout au long de l'année d'avoir une politique événementielle dans tous les quartiers pour que tous les Dolois puissent profiter de ces événements. Cela dit, bien évidemment, les grands événements sont en centre-ville, parce que c'est aussi l'attractivité de la ville que nous souhaitons valoriser à travers ces événements.

J'aimerais juste également simplement répondre à Monsieur PRAT. Il ne faut pas laisser croire que l'événementiel et la politique événementielle sont externalisés à la ville de Dole, loin de là. Je crois que les services de la Ville sont mobilisés sur tous les événements. Il n'y a pas un seul événement où les services de la Ville de Dole, notamment les services techniques, ne sont pas mobilisés, encore plus sur ce mois de décembre où tous les weekends, il y a des événements à Dole. Je vous invite d'ailleurs ce samedi à venir place Precipiano pour voir la qualité du travail fourni par nos services techniques sur la politique événementielle.

M. le Maire : Merci. Jean-Philippe LEFÈVRE.

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Maire. En entendant vos propos, mon cher collègue, je me dis que c'est vraiment là où nous ne partageons pas le même point de vue sur la vie d'une ville. Au nom de quoi le centre-ville n'est-il pas à tout le monde ? Très clairement, lorsque nous sommes revenus aux affaires en 2014, pour avoir porté à ce moment-là Cirque et Fanfares, l'idée était bien au contraire de renforcer tout ce qu'il est possible de faire. En effet, le centre-ville n'est pas réservé à quelques-uns. Quelle est cette vision territoriale d'une ville ? C'est terrible ! Cela limiterait des groupes à tel ou tel endroit !

Regardez toute la politique menée quant à la rénovation du centre-ville et de restauration toutes ces dernières années. On peut en penser ce que l'on en veut, mais elle n'est pas faite pour telle ou telle catégorie d'habitants. Elle est faite pour toute une ville. Ce qui est bien autour d'une table d'un Conseil

Municipal, c'est que très clairement, on n'a pas du tout le même point de vue de la gestion d'une ville et de la façon d'appréhender une population.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : Je pense qu'il y a ce que l'on projette de faire et la réalité. On parle toujours des Mesnils Pasteur, mais il y a d'autres quartiers dans la ville. Néanmoins, la réalité est que les habitants des Mesnils, non pas parce que la municipalité l'a décidé, viennent assez peu ou pas suffisamment participer. Bien sûr, des personnes viennent pour les manifestations qui se déroulent en centre-ville. Et heureusement ! Mais je pense que ce n'est pas suffisamment le cas et c'est une réalité. Nous avons déjà parlé de ce quartier excentré qui ne se sent pas forcément faire partie intégrante de la ville. Nous n'allons pas généraliser non plus, mais je crois qu'il y a quand même une réalité.

Par ailleurs, je voulais revenir sur la reprise des salles municipales en régie. J'ai cru comprendre qu'elles n'étaient pas toutes concernées par cette reprise. Peut-être ai-je mal compris ?

M. le Maire : C'est extrêmement simple. Ce sont toutes les salles, sauf les salles sportives gérées par le service des Sports, et sauf La Commanderie, Dolexpo et Locodole qui continuent d'être gérées par Hello Dole, parce que ce sont de gros équipements qui nécessitent beaucoup d'attention et qui représentent des budgets importants à la SPL Hello Dole. L'ensemble des autres salles étant très énergivore en temps pour Hello Dole en termes de gestion, que ces salles soient associatives ou en location privée, nous avons souhaité qu'elles reviennent en gestion à la vie associative.

Mme HERRMANN : Cela démontre que les SPL ne sont pas la solution à tout.

M. le Maire : Madame HERRMANN, si vous voulez que nous parlions des SPL, nous parlons des SPL. Mais ne tenez pas de tels propos.

Mme HERRMANN : C'est quand même un retour en arrière !

M. le Maire : Ne dites pas des choses comme cela, parce que si vous voulez que nous fassions un débat sur les SPL, il n'y a pas de problème. Nous pouvons commencer tout de suite, nous avons la soirée pour le faire. Néanmoins, non, ce n'est pas cela. C'est juste qu'à un moment donné, on se dit que justement, si l'on veut être le plus efficace possible dans la SPL pour gérer des équipements importants comme La Commanderie, Dolexpo notamment, ou Locodole de façon plus secondaire, on doit y consacrer toute l'énergie et dans une journée, Hello Dole passe énormément de temps à gérer des clés, des portes et des petites salles. Cela n'a rien à voir avec la question de la structure même d'une SPL. Il ne faut pas dire des choses comme cela. Si vous voulez que nous débattions d'une SPL, il n'y a pas de problème, mais il faut bien connaître le sujet pour pouvoir en parler.

Mme HERRMANN : Oui, mais à un moment, un choix a été fait et là, un autre choix est fait.

M. le Maire : Oui, mais cette municipalité, Madame HERRMANN, c'est du pragmatisme. Ce n'est pas de l'idéologie. Si à un moment donné on estime que telle ou telle chose est mieux gérée comme cela, que ce sera plus efficace, on change. Il n'y a pas de problème. C'est simplement un ajustement, on fait des modifications et cela me semble être sain.

Mme HERRMANN : J'ai un dernier point.

M. le Maire : Allez-y, je vous en prie. Je passerai ensuite la parole à Jean-Pascal FICHÈRE et à Monsieur PRAT.

Mme HERRMANN : Je voulais juste demander si cela avait des conséquences en termes de tarifs ou s'il allait y avoir des changements pour les locations des salles.

M. le Maire : Les tarifs municipaux qui s'appliquent sont votés ici, en Conseil Municipal. Il n'y a donc pas de changement de ce point de vue.

M. FICHÈRE : Je voudrais quand même rappeler qu'une SPL comme Hello Dole a été mise en place pour gérer l'Office de Tourisme et tous les gros équipements précisément pour faire de l'accueil de ceux venant de l'extérieur. C'est son objet. Or ici, nous sommes sur des locations de salle, par exemple comme la salle dans laquelle nous sommes, qui sert pour des associations plutôt intradoloises. Cela n'avait donc pas le même rayonnement. L'idée était de centraliser. Aujourd'hui, nous voulons que lorsque quelqu'un de l'extérieur veut organiser un congrès ou une manifestation, nous devons pouvoir offrir à la fois des salles comme La Commanderie, toute ou partie, et organiser des spectacles, des visites de Dole, tout un ensemble

de prestations. C'est une autre vocation. Effectivement, comme le dit le maire, nous cherchons un peu à améliorer les choses. Il n'y a pas de solution toute faite.

M. PRAT : Mon idée à laquelle vous n'avez pas répondu, c'était justement, qu'au niveau efficacité, je me demande s'il ne vaudrait pas mieux laisser tout en régie publique ou tout en SPL. Ce n'est pas une critique de la SPL, mais il me semble que lorsque l'on prend Locodole, par exemple, je ne suis pas sûr que ce soit plus utilisé par l'extérieur que par des établissements publics de Dole. Vous parliez de gérer les clés. Il vaut mieux une ou des personnes pour gérer les clés de toutes les salles. Pour les plannings, c'est pareil, parce que des choses peuvent se chevaucher entre la salle municipale, la salle des fêtes et Locodole. C'est bien d'avoir les plannings au même endroit. Je ne suis pas sûr que nous allons gagner en efficacité.

M. le Maire : Nous verrons.

M. PRAT : Oui, nous verrons.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Merci, Monsieur le Maire. Pour répondre à Monsieur LEFÈVRE, mes propos n'étaient peut-être pas clairs. Évidemment, je n'ai rien contre le centre-ville. Pour ce qui concerne par exemple le Weekend Gourmand du Chat Perché, il paraît évidemment plus adapté qu'il ait lieu en centre-ville, mais pour Cirque et Fanfares, ce festival pourrait s'organiser à d'autres endroits. Encore une fois, ce n'est pas une opposition à ce qu'il se passe en centre-ville. Mais comme ma collègue Madame HERRMANN, nous pensons aussi que le fait d'emmener d'autres événements dans d'autres endroits de la ville peut favoriser une certaine inclusion entre les habitants et voir un certain passage.

M. le Maire : Merci de votre précision. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vais vous proposer de mettre aux voix ce budget 2024. Y a-t-il des oppositions ? Avec vos pouvoirs, cela fait 6. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Le budget est approuvé, moins 6 oppositions. Merci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 6 oppositions, approuve le budget primitif 2024.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 8. La parole est à Daniel GERMOND.

RAPPORT N° 08 : FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE POUR 2024

DCM 2023-093

M. GERMOND : Merci, Monsieur le Maire. Il est proposé au Conseil Municipal de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 44,12 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 35,61 % ;
- Taxe d'Habitation : 13,43 %.

Il n'y a aucune augmentation.

M. le Maire : Merci. Les taux de fiscalité ne bougeront pas en 2024, comme c'était déjà le cas en 2023, comme je l'ai dit tout à l'heure lors des orientations du budget. Je vais mettre aux voix ce rapport. Auparavant, y a-t-il des questions ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Merci, Monsieur le Maire. J'ai une petite question. Si le taux d'imposition foncière sur les propriétés bâties fixé à 44,12 % n'augmente pas, ne serait-il pas possible d'abaisser justement ce taux pour compenser l'augmentation de la valeur des bases locatives indexée sur l'inflation et ainsi neutraliser l'augmentation de la fiscalité que subissent les ménages concernés ?

M. le Maire : Si nous procédons ainsi, votre collègue juste à côté m'a dit « la CAF nette baisse ». Nous allons donc encore la dégrader. Il faut vous mettre d'accord. Si nous baissions la fiscalité, nous avons moins de recettes fiscales et nous avons une CAF nette encore plus faible. À un moment donné, nous ne pouvons pas jouer sur les deux tableaux. Bien sûr, nous pourrions le faire. Je ne vais pas vous dire que ce ne serait pas possible, mais aujourd'hui et dans un contexte d'inflation, baisser les taux de fiscalité voudrait dire que moins investir, avoir un budget de fonctionnement qui, forcément, aurait des recettes plus faibles et il faudrait supprimer des choses. Que fait-on ? N'accompagnons-nous plus les associations au même niveau ? Ce n'est pas raisonnable de pouvoir le faire actuellement. Nous pourrions peut-être le faire un jour, mais en tout cas, pas dans le contexte actuel d'inflation de la collectivité.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 4 abstentions. Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 4 abstentions, approuve la fixation des taux de la fiscalité locale pour 2024.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 9.

RAPPORT N° 09 : CESSIION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE CONSTRUCTION VENTE (SCCV) LES MESNILS PASTEUR – AU PONTARLIER

DCM 2023-094

M. le Maire : C'est un dossier important que j'ai présenté à la presse la semaine dernière. La parole est à Justine GRUET.

Mme GRUET : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. La Société Civile Immobilière de Construction Vente (SCCV) Les Mesnils Pasteur porte un projet de construction, sur le site « Au Pontarlier », d'un bâtiment commun à plusieurs activités en lien avec la santé. L'emplacement à proximité de l'Hôpital Pasteur ainsi que du quartier des Mesnils Pasteur et du contournement de Dole est particulièrement pertinent.

Afin de permettre à la SCCV Les Mesnils Pasteur de réaliser son projet, les parties se sont entendues sur la cession d'un terrain d'environ 5 700 mètres carrés. Celle-ci garantit la possibilité d'aménagement à terme d'une liaison pour les mbdes doux entre le chemin de Pontarlier qui dessert notamment le Collège Maryse Bastié et l'avenue Charles Laurent-Thouvery.

Au-delà de la délibération immobilière faite ici, il s'agit aussi de saluer et de valoriser l'accès aux soins qui sera permis aux habitants du quartier des Mesnils Pasteur. C'est une anticipation par rapport au départ en retraite du dernier médecin de ce quartier à la fois pour permettre un accès aux soins aux habitants, mais aussi une proximité et une facilité d'accès pour l'ensemble des Dolois et plus largement, des Jurassiens, sur ce pôle de santé mutualiste.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession à la SCCV Les Mesnils Pasteur, d'une parcelle d'environ 5 700 mètres carrés issus des parcelles BR n° 47 et n° 209 à parfaire par voie de géomètre, moyennant le prix de 20 euros du mètre carré ;
- de prendre acte que l'acquéreur s'engage à :
 - o déposer un permis de construire au plus tard le 30 mars 2024 ;
 - o signer l'acte authentique de vente au plus tard le 31 octobre 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document y afférent.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Voilà pour cette cession de terrain, pôle mutualiste, Ambulances Dupuis sur ce tènement derrière le collège Bastié. Ce dossier a été long et compliqué. Il aboutit fort heureusement. Il va venir enrichir notre offre de santé sur la ville, ce qui est largement nécessaire. Nous allons souhaiter maintenant que la Mutualité puisse engager des salariés, médecins et spécialistes, pour pouvoir constituer son pôle définitivement et ouvrir en fin d'année 2025 ce nouveau pôle santé sur Dole. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Monsieur PRAT.

M. PRAT : Je ne peux que me féliciter de ce nouveau pôle santé. Lors de la campagne, toutes les listes présentes souhaitaient développer la santé et l'accès à un maximum de santé à nos habitants. Les premiers pas que vous aviez faits dans ce sens ne me convainquaient pas du tout avec l'opération immobilière cours Clémenceau où d'ailleurs, au départ, la Ville y a même laissé des plumes par des frais d'études. Ce n'était pas le fait que ce soit une maison de santé. D'ailleurs, au moment de la campagne, je pense que certains médecins étaient attachés à l'aspect libéral et d'autres, comme ici, souhaitaient être salariés. Mais j'ai l'impression que cette maison de santé était plus une opération immobilière.

En revanche, ici, nous avons affaire véritablement à quelque chose qui sera dans l'intérêt de la majorité des Dolois, des Doloises, des Grands Dolois et des Grand Doloises. En effet, nous aurons accès à une médecine, à des spécialistes, et tout cela avec une prise en charge totale, puisque la médecine sera de secteur 1. C'est donc une belle opération qu'a lancée la Mutualité Française accompagnée par la Ville de Dole. J'ai une question. Y aura-t-il un lien avec le centre de santé à Tavaux et ce qu'il se passe cours Clémenceau pour le déploiement de ces médecins et de ces spécialistes ?

M. le Maire : Déjà, notre philosophie est que nous ne fermons la porte à personne, ce qui est extrêmement important. Que ce soit mutualiste ou libéral, c'est-à-dire salariat ou autre, je crois qu'aujourd'hui, on ne peut plus se passer d'idéologie dans le domaine de la santé. La représentation exacte de ce que nous faisons sur le territoire est la démonstration même de ce que je viens de dire. Lorsque l'on fait le cours

Clémenceau, le pôle de santé, certes il n'y aura pas que de la santé, il y aura aussi du tertiaire, mais ce sont évidemment des activités libérales. Effectivement, on donne la possibilité à des professionnels de santé dans le domaine libéral de s'installer. C'est ce que nous faisons et nous inaugurerons ce pôle santé du cours Clémenceau dans l'année 2024.

Ensuite, nous avons eu cette opportunité. C'est pareil, il n'y a pas de volonté de notre part d'écarter un pôle mutualiste avec des salariés. Je crois que nous devons offrir toutes les possibilités ouvertes sur la ville pour accueillir des professionnels de santé et pour qu'ils puissent eux-mêmes choisir la forme d'installation qu'ils souhaitent, que ce soit par un salariat ou par une activité libérale. C'est aussi évidemment l'idée globale de ce projet.

Je rejette totalement ce que vous dites lorsque vous dites à propos du cours Clémenceau que c'est une opération immobilière. Immobilière de quoi ? Ces gens-là ont acheté leurs locaux, ils vont les payer, comme beaucoup de professionnels de santé. Je ne vois pas en quoi ce sont des opérations immobilières au sens de plus-value pour qui que ce soit. La société qui fait cela est la Société d'Économie Mixte Sedia à qui nous vendons le terrain. Là aussi, elle peut s'adapter à une activité salariale ou libérale.

Comprenez que ce qui nous différencie est peut-être de dire que nous devons ouvrir le champ des possibles globalement pour accueillir des professionnels de santé, et surtout pas être dans une logique de dire « c'est libéral » ou « c'est salarial », et à partir de là, on y va ou on n'y va pas. Notre soutien est global avec comme seule ambition de pouvoir assurer le maximum de représentants dans le domaine de la santé sur notre territoire.

M. PRAT : À la fin, j'avais une question. Savez-vous s'il y aura une coordination justement entre le cours Clémenceau et le nouveau centre de santé ?

M. le Maire : Pour Clémenceau, je ne pense pas. Je ne vois pas trop le lien, chacun allant exercer dans son cabinet. D'ailleurs, il n'y a pas de raison qu'il y ait de lien. Par rapport à Tavaux, oui, il y aura des liens, Tavaux étant un pôle de la Mutualité Française du Jura aussi. Nous pouvons tout à fait imaginer des temps partagés entre des spécialistes et des médecins qui fassent une demi-journée ou une journée à Tavaux et trois jours à Dole, ou inversement. La réponse est oui pour Tavaux et non pour le pôle Clémenceau. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Nous allons mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession d'un terrain à la Société Civile Immobilière de Construction Vente (SCCV) Les Mesnils Pasteur au Pontarlier.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 10. La parole est à Isabelle MANGIN.

RAPPORT N° 10 : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

DCM 2023-095

Une présentation est projetée en séance.

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Le Rapport Social Unique rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes Directrices de Gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser leur politique de gestion des ressources humaines. Il présente les données relatives aux effectifs, au temps de travail, aux rémunérations, aux conditions de travail, hygiène et sécurité, à la formation et aux droits sociaux.

Nous avons un diaporama à vous présenter concernant les principaux chiffres pour les trois collectivités réunies Ville de Dole, Communauté d'Agglomération du Grand Dole et CCAS.

Dans la première slide, nous parlons des effectifs. Nous voyons que le nombre d'agents titulaires contractuels occupant un emploi permanent au 31 décembre 2022 est de 589, en recul de 9 agents par rapport à 2021. Cette baisse s'explique par le départ des agents du CCAS qui travaillaient à l'abri de nuit de Gleitz, la gestion de cet abri de nuit étant désormais assurée par l'association Coop'Agir.

Sur le deuxième tableau, le nombre d'agents fonctionnaires est de 441 au 31 décembre 2022 et de 148 contractuels. Je rappelle que les emplois permanents sont créés par la collectivité et ouverts aux fonctionnaires. Cependant, peu de fonctionnaires postulent actuellement et c'est la raison pour laquelle la part des contractuels augmente.

Nous avons ensuite un tableau sur les absences. Nous nous apercevons que le nombre de jours d'absence diminue au 31 décembre 2022 par rapport à 2021 et s'établit à 17 415 jours en 2022 contre 18 566 en 2021, soit une baisse de 6,20 %. Le nombre de jours de maladie a augmenté de 907 jours. Cependant, le nombre de jours d'arrêt longue maladie a diminué de 1 838. À noter en 2022 la reprise progressive des activités suite aux différentes périodes Covid, ce qui explique pour partie une hausse du nombre de jours d'absence dans les postes « accidents de service et de trajet » liée à cette reprise pour partie. Il faut voir également la baisse du nombre de jours de congé exceptionnel qui, à l'époque, comprenaient les jours pour arrêt pendant le Covid.

Nous avons ensuite une présentation sur les jours de formation, dont le nombre est en baisse en 2022, s'établissant à 757 jours en 2022, contre 1 152 en 2021. Nous devons noter en 2021 un nombre important de recyclages et d'habilitations qui avaient été reportés de 2020 sur 2021 après la période Covid. À noter également le nombre de jours de formation dispensée par webinaire et qu'il est difficile de quantifier, les services ne faisant pas toujours un retour sur ces formations en distanciel.

Suite à cela, il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du Rapport Social Unique 2022. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : J'ai effectivement une question. Nous apprenons en commission, ainsi que lors de ce Conseil, que le recours à des contractuels sur des emplois permanents est justifié par la difficulté à recruter. Pouvez-vous lors de ce Conseil, ou ultérieurement, nous communiquer un cas concret pour illustrer cette difficulté et les solutions que prévoit la collectivité pour améliorer cette situation ?

Mme MANGIN : Notre problème est que nous n'avons pas forcément des fonctionnaires qui se présentent sur les postes libérés. Nous pourrions éventuellement regarder un cas concret, mais de tête, je n'en ai pas pour l'instant.

M. le Maire : Des besoins se présentent ici ou là, dans diverses catégories et je pense notamment aux services techniques, mais pas uniquement. Nous voyons que dans un contexte général que chacun connaît de difficultés à trouver du personnel, nous avons des postes non pourvus. Nous constatons que nous parvenons plus facilement à pourvoir ces postes non pourvus par des contractuels en dehors de la collectivité qui vont nous rejoindre que par des personnes titulaires de la fonction publique territoriale. C'est un constat que nous faisons depuis que globalement, la main-d'œuvre est difficile à trouver et ce n'est pas uniquement le cas dans le secteur public territorial. Cela fait donc bientôt un an que c'est plus compliqué.

Mme MANGIN : Nous avons aussi évoqué en commission la difficulté de mobilité pour les fonctionnaires.

M. le Maire : De plus, la ressource étant rare dans toutes les collectivités, et nous l'avons vu encore aujourd'hui au Département, globalement, les salariés de la fonction publique territoriale ont beaucoup plus le choix, ce qui rend forcément le recrutement plus compliqué.

Mme MANGIN : Nous avons également évoqué lors du dernier Conseil Communautaire le fait qu'il était difficile de recruter des agents dans le domaine de la petite enfance, notamment sur les temps périscolaires. Suite à des annonces dans les journaux, nous avons fait un appel à candidature pour avoir des gens sur ces très limités et ces mi-temps. Justement, des contractuels ont répondu à cet appel.

M. BOUTELOUP : D'ailleurs, à cette occasion, je vous avais proposé éventuellement d'augmenter le taux horaire pour rendre ces postes plus attractifs, ce à quoi vous m'aviez répondu que ce n'était pas statutairement possible.

Mme MANGIN : Oui, il y a une grille indiciaire à suivre.

M. le Maire : Les choses sont encadrées. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. C'est une prise d'acte. Il n'y a pas de vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du Rapport Social Unique 2022.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 11. La parole est toujours à Madame MANGIN.

RAPPORT N° 11 : REVALORISATION DES PARTICIPATIONS AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS DE LA VILLE DE DOLE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

DCM 2023-096

Mme MANGIN : Il y a actuellement deux participations. La première est celle du financement de la protection sociale complémentaire des agents de la Ville de Dole dans le cadre d'une Garantie Maintien de Salaire. Elle a été établie en 2012. À l'époque, cette participation a été fixée à 84 euros par an et par agent. En 2019, il avait été prévu une revalorisation du montant de cette participation à hauteur de 120 euros. Au 1^{er} avril 2023, la participation sur ce financement a été portée à 180 euros. Parallèlement à cela, en 2021, il a été décidé d'instaurer une participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents de la Ville sur le risque santé à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette participation a été fixée à 180 euros par an et par agent.

En concertation avec les organisations syndicales dans le cadre d'une réunion de dialogue social, il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer le montant annuel de la participation Garantie Maintien de Salaire de la Ville à 240 euros par agent présent depuis six mois au moins dans la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2024. Le versement sera effectué mensuellement à raison de 20 euros à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- de fixer le montant annuel de la participation financière à la protection sociale complémentaire sur le risque santé de la Ville à 240 euros par agent présent depuis six mois au moins dans la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le versement sera effectué mensuellement à raison de 20 euros à compter du 1^{er} janvier 2024, dans la limite du montant de la cotisation mensuelle versée par l'agent à l'organisme.

M. le Maire : Merci pour cette revalorisation des participations au financement pour nos agents. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je rappelle que c'est le fruit du dialogue social au sein de la collectivité qui a été validé à l'unanimité.

Mme MANGIN : Oui, le 20 octobre 2020 au sein du CST (Comité Social Territorial).

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la revalorisation des participations au financement de la protection sociale des agents de la Ville de Dole à compter du 1^{er} janvier 2024.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 12. La parole est toujours à Madame MANGIN.

RAPPORT N° 12 : CONVENTION JURA SERVICE POUR L'ANNEE 2024

DCM 2023-097

Mme MANGIN : La convention Jura Service porte sur un total maximum de 4 500 heures pour l'année 2024. Les tarifs horaires applicables au 1^{er} janvier 2024 seront revalorisés en référence à l'augmentation du SMIC sur la base des taux horaires appliqués en 2023, soit 20,44 euros en heures normales.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention avec l'association Jura Service, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. le Maire : Merci. C'est assez classique, c'est chaque année. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention avec l'association Jura Service, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2024.

Mme MANGIN : Nous passons au rapport n° 13. La parole est à Madame DRAY.

RAPPORT N° 13 : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DES ASSOCIATIONS PROMO SPORT DOLE CRISSEY ET LOISIRS POPULAIRES DOLOIS

DCM-2023-098

Mme DRAY : Merci, Monsieur le Maire. Conformément à l'article L.512-8 du Code Général de la Fonction Publique et au décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition, les agents d'une collectivité peuvent être mis à disposition auprès d'une association.

L'association Loisirs Populaires Dolois qui développe diverses activités auprès des enfants, des jeunes et des adultes de la Ville ainsi que l'association Promo Sport Dole Crissey, club de football qui développe des projets éducatifs et sportifs au sein de la Ville, ont besoin de personnel qualifié.

Ainsi, un agent de la Ville employé sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^e classe sera mis à disposition auprès de ces deux associations (à raison de 17 heures 30 hebdomadaires auprès de chaque association) afin d'exercer les fonctions d'animateur et d'éducateur. Une convention de mise à disposition prévoit notamment les modalités de remboursement des frais et la durée de la convention.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les projets de convention de mise à disposition avec l'association Loisirs Populaires Dolois et l'association Promo Sport Dole Crissey ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

M. le Maire : Merci. Il n'y a pas de changement du côté des Loisirs Populaires, si ce n'est un passage à mi-temps sur ce poste. Avec le PS Dole Crissey, le but est vraiment d'apporter une ressource sportive sur le quartier des Mesnils Pasteur en lien bien évidemment avec les autres associations, les autres partenaires du quartier.

Je crois qu'il y a encore beaucoup à faire vis-à-vis d'un certain nombre de jeunes pour tout simplement assurer une présence physique sur le quartier pour assurer justement qu'ils soient en activité et non pas qu'ils errent sur le quartier, à ne rien faire, et c'est souvent ainsi que cela dérape. C'est donc la mission donnée entre autres sur ce poste, mais plus globalement, nous allons demander au PS Dole Crissey, qui en a fait la proposition, d'accompagner la collectivité sur le quartier des Mesnils Pasteur par l'intégration via notamment le sport, en l'occurrence le football. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Monsieur PRAT.

M. PRAT : Par rapport aux Loisirs Populaires, y a-t-il moins de besoins ? En effet, ils passent d'un temps plein à un mi-temps. Y a-t-il un désengagement de la Ville par rapport à cette association ? Savez-vous comment ils ont réussi à combler s'il y avait un besoin qui n'est plus rempli aujourd'hui ?

M. le Maire : Cela s'est fait en concertation avec les deux associations. Il n'y a donc aucun problème sur cette proposition ce soir. Il n'y a pas moins de besoins, mais une envie de travailler ensemble. D'où le fait de pouvoir partager le poste tout simplement. C'est vraiment dans cet esprit. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les projets de convention de mise à disposition avec l'association Loisirs Populaires Dolois et l'association Promo Sport Dole Crissey.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 14. La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE.

RAPPORT N° 14 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION PROMODEGEL POUR LA PROGRAMMATION DU MOULIN DE BRAINANS A LA COMMANDERIE EN 2023

DCM-2023-099

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il se trouve que le Moulin de Brainans, Scène de Musique Actuelle (SMAC) dans le Jura, a des raisons de venir plus souvent à Dole, et notamment à La Commanderie, puisque cette salle lui permet d'accueillir des plateaux qu'elle ne pourrait pas accueillir ailleurs. De plus, le Moulin de Brainans est en travaux ou en projet de travaux. C'est aussi pour nous l'opportunité de renforcer notre collaboration avec cette institution labellisée.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville soutient le Moulin de Brainans dans ses missions, notamment dans la saison qu'elle diffuse à La Commanderie, récemment Dub Inc ou Pomme. J'insiste, parce que c'est aussi pour nous la volonté de confier à ceux qui savent faire l'accueil de spectacles de très belle qualité et

pour des publics très diversifiés, pour le coup, si nous prenons ne serait-ce que les deux dernières propositions.

Je me permets de dire aussi que nous travaillons avec le Moulin de Brainans d'une façon plus globale dans le cadre du bloc communal, puisque la Communauté d'Agglomération du Grand Dole accueille Les Nuits Rebelles généralement aux beaux jours, avec trois propositions qui rencontrent toujours un très gros succès. Le Moulin de Brainans, dans ses missions, vient travailler aux Caves du Conservatoire. C'est donc toute une politique globale qui, aujourd'hui, est renforcée, affirmée et confortée.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 4 000 euros au profit de l'association Promodégel pour le soutien à la programmation du Moulin à La Commanderie. Merci.

M. le Maire : Merci. Jean-Philippe a parfaitement expliqué la logique de la délibération. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution d'une subvention de 4 000 euros au profit de l'association Promodégel pour le soutien à la programmation du Moulin de Brainans à La Commanderie.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 15. La parole est toujours à Alexandre DOUZENEL.

RAPPORT N° 15 : SUBVENTIONS AUX GROUPES MUSICAUX DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION A LA « NUIT DES BARS DE NOWEL » 2023

DCM-2023-100

M. DOUZENEL : Merci, Monsieur le Maire. Depuis 2014, la Ville développe le programme « Nuit des Bars de Nowel », dont la 9^e édition s'est tenue le vendredi 1^{er} décembre 2023. Pour rappel, l'objectif de cette manifestation est de permettre à des groupes amateurs locaux de se produire dans les bars dolois, même grands dolois depuis quelques années. Mais pour ce qui nous concerne ce soir, il s'agit des bars dolois.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 200 euros au profit de chaque association ayant participé à la « Nuit des Bars de Nowel » 2023. Elles étaient aux nombres de 9.

M. le Maire : Merci. Bravo pour cette édition. Il y avait plein de monde dans les bars. C'était l'objectif. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution d'une subvention de 200 euros au profit de chaque association ayant participé à la « Nuit des Bars de Nowel » 2023.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 16. La parole est toujours à Alexandre DOUZENEL.

RAPPORT N° 16 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE FESTIVAL CIRQUE ET FANFARES 2024

DCM-2023-101

M. DOUZENEL : Merci, Monsieur le Maire. Ce festival aura lieu le 18 et 19 mai 2024. Les fanfares et compagnies des arts de la rue investiront à nouveau le centre historique de Dole pour le traditionnel festival Cirque et Fanfares. La Ville de Dole sollicite, pour cet événement dont le plan de financement prévisionnel s'élève à 204 000 euros, une aide du Conseil Régional à hauteur de 25 000 euros et une aide du Conseil Départemental à hauteur de 50 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel pour l'édition 2024 du festival Cirque et Fanfares ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes aux taux les plus élevés, et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire : Merci. Cette édition de Cirque et Fanfares sera assez tôt cette année, les 18 et 19 mai. Nous sollicitons les subventions des partenaires comme chaque année. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci. Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel pour l'édition 2024 du festival Cirque et Fanfares.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 17. La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE.

RAPPORT N° 17 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA MANIFESTATION « PUPITRES EN LIBERTÉ » 2024

DCM-2023-102

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Maire. La Ville propose les 6 et 7 avril 2024, la 9^e édition de Pupitres en Liberté, dont le thème sera « Musique, Sport et Divertissement » dans le cadre de l'année de Jeux olympiques. Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 42 450 euros. La Ville sollicite, pour cette nouvelle édition, une aide de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Conseil Départemental du Jura à hauteur de 4 000 euros chacun.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel pour l'édition 2024 de « Pupitres en Liberté » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes aux taux les plus élevés.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel pour l'édition 2024 de Pupitres en Liberté.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 18. La parole est à Paul ROCHE.

RAPPORT N° 18 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA CONSERVATION – RESTAURATION ET VALORISATION D'ŒUVRES ANCIENNES

DCM-2023-103

M. ROCHE : Merci, Monsieur le Maire. La Ville possède trois tableaux anciens et un chandelier classés Monuments Historiques ou inscrits au titre des Monuments Historiques, dont l'état général de conservation est mauvais ou abîmé. En accord avec les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de Bourgogne Franche-Comté et l'association des Amis de la Collégiale, les tableaux étant surtout à la Collégiale, il convient aujourd'hui de restaurer les œuvres et de les valoriser en les exposants à la Collégiale Notre-Dame ainsi qu'au Musée des Beaux-arts. Il s'agit de :

- 3 tableaux :
 - o « La Cour Céleste » (autrement appelé « Jugement dernier ») ;
 - o « Vision mystique de Sainte Julienne » ;
 - o « Assomption de la Vierge » ;
- le chandelier Pascal.

Certains sont vraiment très délabrés. Le montant prévisionnel de ce projet de conservation-restauration est de 22 455 euros hors taxes.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de valider le projet de conservation-restauration des tableaux et du Cierge Pascal appartenant à la Ville, pour un montant de 22 455 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes aux taux les plus élevés, et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et valide le projet de conservation-restauration des tableaux et du Cierge Pascal appartenant à la Ville, pour un montant de 22 455 euros.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 19. La parole est à Frédérique DRAY.

RAPPORT N° 19 : SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LE DEPARTEMENT DU JURA ET L'ASSOCIATION SAINT-MICHEL-LE-HAUT POUR LE SUIVI DE L'ACTION « RENOVATION LOGEMENT » AU CENTRE SOCIAL OLYMPE DE GOUGES

DCM-2023-104

Mme DRAY : Merci, Monsieur le Maire. Depuis le 1^{er} avril 2017, le centre social Olympe de Gougès accompagne et soutient les habitants dans la conduite de l'action collective « Rénovation logement ». Il a pour objectif principal de permettre la rénovation de logements grâce au partage, à l'apprentissage et au développement des savoir-faire. Il est géré par un comité de pilotage réunissant différents partenaires : Maison des Solidarités, centre social Olympe de Gougès, association Saint-Michel-le-Haut, CCAS, Coop'Agir et deux représentants du groupe d'aidants.

Deux conventions ont pour objet de définir le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque avec le Département du Jura dans la réalisation de l'action, et avec l'association Saint-Michel-le-Haut dans la réalisation d'ateliers d'apprentissage et de séances d'accompagnement technique.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les projets de conventions avec le Département du Jura et l'association Saint-Michel-le-Haut pour le suivi de l'action « Rénovation logement » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document y afférent.

M. le Maire : Merci pour la reconduction de cette action qui se poursuit depuis plusieurs années en lien avec notre centre social sur le quartier des Mesnils Pasteur. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les projets de conventions avec le Département du Jura et l'association Saint-Michel-le-Haut pour le suivi de l'action « Rénovation logement ».

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 20. La parole est à Frédérique DRAY.

RAPPORT N° 20 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (CRECHES)

DCM-2023-105

Mme DRAY : Lors de sa séance du 21 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé un règlement intérieur commun à l'ensemble des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant afin d'uniformiser les modalités de prise en charge de tous les établissements.

Aujourd'hui, quelques précisions sont nécessaires sur les points suivants :

- la réservation des places en accueil occasionnel en halte-garderie ;
- les motifs entraînant la fin de la prise en charge d'un enfant ;
- la procédure d'inscription en crèche.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville.

M. le Maire : Merci. Nous reviendrons sur cette question des crèches au cours de l'année, notamment pour Le Poiset. Y a-t-il des questions sur ces modifications importantes ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 21. La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE.

RAPPORT N° 21 : AVIS SUR LE PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) DE DOLE

DCM-2023-106

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'avis que notre Conseil doit donner sur le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Je vais vous faire un tout petit retour historique. C'est en 1967 que le périmètre du plan de sauvegarde, appelé à l'époque « secteur sauvegardé » a été défini. Ce Plan de

Sauvegarde a été adopté le 27 décembre 1993. Après la vie qu'il avait menée, par délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2016, ce document a été mis en révision, parce que c'était nécessaire. Aujourd'hui, cette révision est aboutie pour partie. La concertation a été menée, comme cela doit être fait, conformément à l'arrêté préfectoral.

Je vais d'ailleurs plutôt vous parler de la procédure. Diverses réunions publiques ont été organisées, accompagnées d'articles dans la presse, de publications, de sites Internet. Le projet de PSMV et le bilan de la concertation préalable seront soumis au Conseil Communautaire par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole le 21 décembre prochain. Il appartient à notre Conseil d'être consulté, en application de l'article L.5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales pour donner un avis.

Le projet de PSMV ensuite révisé et arrêté sera transmis aux personnes publiques, soumis à l'avis de la Préfecture pour ensuite être présenté à une Commission nationale du patrimoine et de l'architecture pour validation. Enfin, le dossier sera ensuite soumis à l'enquête publique.

J'ajoute que les uns les autres, aux fonctions qui sont les nôtres, nous avons travaillé soit sur les OPA, soit sur le règlement, mais cela a été un travail de cousette. Nous aurons probablement l'occasion d'en reparler jeudi.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable au bilan de la concertation ainsi qu'au projet de révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Dole ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte ou disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire : Merci. Ce document est quand même important. Je tiens à le préciser. Il est porté par l'Agglomération désormais et par la loi qui transfère la compétence de l'ensemble des documents d'urbanisme à l'Agglomération. Nous y reviendrons jeudi en Conseil Communautaire. Nous avons un avis à donner bien évidemment sur ce sujet. Ce dossier est commencé depuis longtemps. C'est la révision du secteur sauvegardé. Pour faire simple, c'est la révision de l'ensemble des règles d'urbanisme du centre-ville, du cœur de ville, liées à sa protection pour les raisons que chacun connaît.

Deux choses sur le règlement qu'a évoqué Jean-Philippe LEFÈVRE sur toutes les dispositions relatives à tous les aménagements des particuliers dans leur appartement, dans leur immeuble. À chaque fois qu'ils déposeront un dossier au service d'urbanisme, bien évidemment, il y aura une instruction en fonction de ce règlement, comme c'est le cas avec le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) à l'échelle de l'Agglomération en dehors du centre-ville, comme l'a rappelé Jean-Philippe LEFÈVRE, des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) non seulement thématiques pour demander en gros ce que l'on veut de ce centre-ville, à quoi il va ressembler, quelles sont les grandes lignes de l'environnement du futur centre-ville tel qu'il sera dans les 20 prochaines années et des OAP sectoriels sur des secteurs du centre-ville comme le dénomment ces OAP, sur quatre secteurs.

Ces OAP ont été examinés en profondeur par les élus, par moi-même, parce qu'elles vont définir ce que nous pouvons faire en termes d'aménagement pour le centre-ville sur ces quatre secteurs. Sur le Pasquier, il n'y aura pas beaucoup de changements. Sur le secteur de l'avenue de Lahr, Prelot, rue et quai Pasteur, c'est aussi important dans le cadre d'une étude lancée actuellement, du lien avec le projet du Musée Pasteur sur lequel nous reviendrons dans l'année, puisque nous accueillerons la DRAC dans quelques semaines sur ce projet de refonte globale du Musée Pasteur avec plusieurs orientations possibles. Ce projet, s'il venait à aboutir, serait important. Il serait lié aussi à d'autres questions sur l'histoire de la ville, sur la valorisation du patrimoine. Ce sont des dossiers qu'il faut dès maintenant intégrer dans ce genre d'aménagement. C'est aussi la liaison entre l'avenue de Lahr et le Prelot avec la passerelle que chacun connaît, la triste passerelle qui est dans un état assez dégradé, dont il faudra réfléchir à sa modification, son changement à cet endroit ou à un autre.

Pour tout cela, il a fallu veiller dans ce document à se donner toutes les possibilités d'aménagement dans ce secteur. Que fait-on du Pasquier globalement, du parking du Pasquier, de l'ensemble des stationnements sur ce secteur, du réaménagement par rapport aux camping-cars ? Ce sont donc toutes ces questions. Il a fallu s'assurer de par ce qui était inscrit dans ces documents, de ce que nous pouvions faire ou non. Le secteur ici, Clémenceau, est une autre OAP importante. Nous savons que la situation autour de l'hôtel de ville, sur le cours Clémenceau, n'est pas optimale en termes de circulation piétonne, de stationnement, dans les flux. Ce sera aussi un élément à prendre en compte dans les orientations futures. Nous nous sommes assurés là aussi des possibilités diverses pour ne pas nous opposer une autre orientation que celle que nous voulions prendre dans ce secteur autour de l'hôtel de ville.

Enfin, pour le secteur Cordeliers, l'ancien palais de justice avec la place Pointaire et rue Pointelin, avec la nécessité de garder quelques grandes orientations sur la Collégiale, de favoriser une potentielle sortie de l'ancien palais de justice, du couvent des Cordeliers sur la rue Pointelin, de pouvoir envisager la destruction des bâtiments où il y avait auparavant les locaux des syndicats, juste à côté de la porte d'Arans, pour donner de la visibilité aussi sur ce secteur et pour avoir – pourquoi pas – d'autres possibilités de stationnement, nous avons veillé aussi à ce que ce qui est inscrit dans ce PSMV puisse prendre en compte les orientations d'aménagement pour les 20 prochaines années que nous souhaitons éventuellement.

J'insiste là-dessus, parce que c'est maintenant que les orientations se prennent et ce n'est pas après, parce qu'après, le document sera adopté par nos Conseils, surtout par l'État qui est d'abord et avant tout décide dans cette affaire. Si nous n'incluons pas nos volontés d'aménagement futur sur ces secteurs, il sera tout simplement trop tard. Voilà pour ce PSMV.

Il y a eu plein de procédures, de réunions publiques, de concertations sur la question. Là, nous allons prendre ici un avis favorable à ce bilan de concertation et au projet de révision du PSMV. L'Agglomération fera la même chose jeudi et arrêtera le projet. Il partira ensuite en enquête publique, avec encore des concertations possibles à Dole avec des commissaires-enquêteurs. Nous aurons une audition à Paris avec le président FICHÈRE devant l'État pour une adoption de ce Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur sur le cœur de ville en fin d'année 2024 pour une entrée en vigueur en 2025.

Je remercie Jean-Philippe LEFÈVRE qui a passé beaucoup de temps sur le règlement, parce que c'est très concrètement ce que les gens vont devoir intégrer dans le cadre de leur volonté de changer de fenêtres, de portes, de cheminée, d'ascenseurs, toutes ces questions d'accessibilité. Cela a été un gros travail, nous avons passé beaucoup de temps là-dessus. Ce n'était pas forcément très simple, d'autant plus que nous ne faisons pas ce que nous voulons. Il a donc fallu avoir aussi beaucoup de temps de concertation avec les Bâtiments de France, avec la DRAC, bien évidemment, pour arriver à une position à peu près comme nous voulons. Je ne sais pas où en est la CMP à l'heure où nous parlons, mais c'était un peu une CMP dans le temps, puisqu'il a fallu que la DRAC accepte des choses et que l'on essaie aussi de pouvoir faire avancer certaines choses.

M. LEFÈVRE : Un point pour éclairer nos collègues. Je crois qu'il y a un point important. Par rapport au document originel, nous avons quand même réussi à réduire de 70 % le nombre de bâtiments qui avaient été frappés de destruction, parce qu'ils semblaient être des verrues dans les années 60. C'étaient souvent des bâtiments du 19^e siècle. C'est ainsi que nous avons vu disparaître toutes les boutiques dites « parisiennes », les devantures en bois, liées au PSMV et aux préconisations. Il y a 70 % de ces préconisations anciennes sur lesquelles nous avons pu revenir, ce qui n'est quand même pas anodin.

M. le Maire : Il faut rappeler très concrètement que tous les travaux d'immeuble ou d'appartement sur le cœur de ville seront régis par ce document, c'est-à-dire par les grandes orientations, mais surtout par le règlement très concrètement pour l'ensemble des travaux possibles sur le centre-ville. Y a-t-il des questions ? Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : Merci. L'un des objectifs de ce plan est de ramener des résidents en ville. Je voudrais observer un point de vigilance qui concerne le centre historique. Je veux parler de l'explosion des locations touristiques via des plateformes numériques. J'ai lu dans la presse locale, en août 2021 que sur la plateforme Airbnb, il y avait 9 propositions sur Dole en mai 2015, 49 annonces en 2017 et aujourd'hui, ce sont plus de 100 annonces qui apparaissent, sans compter les communes aux alentours. C'est beaucoup. Nous connaissons l'explication. Louer par ce biais s'avère plutôt rentable, même très rentable, surtout dans les grandes villes.

Mais cela a un effet sur le marché locatif. L'offre de logements se raréfie. Je pense aux jeunes, aux personnes aux revenus moyens. Cela a pour conséquence aussi l'augmentation des loyers. De nombreux maires, notamment dans les grandes villes, demandent une régulation de ce type de locations, car elles concourent à la crise du logement. Certaines villes essaient d'appliquer des quotas de locations saisonnières par quartier, de trouver des moyens de limiter cela.

En ce qui concerne Dole, nous pouvons nous réjouir de l'attrait touristique de notre ville qui a des impacts positifs sur l'économie locale, mais il y a un revers de la médaille. Je voulais savoir si une réflexion était menée au niveau de la Ville à ce sujet.

M. le Maire : Merci de votre question tout à fait pertinente et intéressante, parce que c'est un vrai sujet de préoccupation. Il est vrai qu'il y a encore un an, nous ne nous serions pas forcément posé cette question. Depuis cet été, j'ai regardé les possibilités juridiques et administratives d'un maire sur une ville sur ce sujet. Il faut être en zone tendue pour que la collectivité puisse prendre des dispositions. Ce n'est pas notre cas, du moins pas pour le moment. Déjà, le pouvoir du maire ou du Conseil Municipal est nul et non avenue dans cette problématique. Pour autant, il existe bien.

Le phénomène est effectivement de plus en plus important sur Dole dans le cadre, premièrement, de certaines effervescences événementielles, comme nous l'évoquions tout à l'heure, ce qui est positif, parce qu'il y a plus de touristes. Néanmoins, la conjonction de tout cela s'accompagne aussi d'un certain nombre de demandes et de besoins dans le cadre économique, puisque nous avons aujourd'hui des entreprises qui ont d'importants travaux, de plan de développement et je pense notamment à Solvay. En effet, je vois bien un certain nombre d'investisseurs, de personnes qui sont dans l'activité immobilière, Airbnb et autres. Ils me parlent aussi des salariés maintenant logés dans ce genre d'hébergement compte tenu de la difficulté de trouver du logement classique.

Si vous ajoutez à cela un mois de septembre et une fin août qui ont été compliqués pour loger tout le monde avec la rentrée des étudiants quels qu'ils soient, même de salariés, plusieurs chefs d'entreprises en recherche de logement m'ayant contacté, nous voyons bien que la situation se tend progressivement et certainement. Je pense que la rentrée l'année prochaine sera encore un peu plus forte et plus difficile, notamment pour les étudiants, apprentis et autres. Le foyer Saint-Jean est plein. Le logement étudiant est un vrai sujet. Nous aurons des cohortes de bachelors supplémentaires qui arriveront en septembre l'année prochaine.

Je vais répondre à votre question, mais c'est pour dire plus globalement que la situation va être plus difficile et nous travaillons – j'y reviendrai dans les prochaines semaines – sur du logement étudiant supplémentaire, complémentaire à ce que font certains investisseurs, puisque nous avons plusieurs bâtiments du centre-ville qui vont voir la création de logements, 40, 50 logements parfois sur certains bâtiments, notamment d'étudiants puisqu'il y en a besoin et que c'est une bonne chose.

Pour revenir à l'Airbnb, nous n'avons pas de possibilité de réguler cette question. Après, il s'agit d'un débat national et législatif au Parlement. Je sais qu'il est entamé. Je ne crois pas que des dispositions aient déjà abouti sur ce sujet. Je l'appelle de mes vœux. Je ne suis pas contre l'Airbnb, mais il faut une limitation, il faut trouver une régulation, parce que bien évidemment, je vois des investisseurs sur le centre-ville, qui achètent un immeuble pour faire du Airbnb sur l'ensemble alors que nous avons des besoins de logements plus durables. Qu'il y ait du Airbnb diffus, cela peut tout à fait se comprendre, mais que nous ayons des immeubles en totalité achetés par des investisseurs et qui passent en Airbnb, cela pose un vrai problème. Et encore, franchement, je décris un certain nombre de difficultés rencontrées en septembre dernier, mais imaginez la difficulté que cela doit être dans certaines zones littorales touristiques.

Voilà les éléments que je peux donner. Nous devons suivre, en lien avec Justine GRUET, les évolutions parlementaires sur la question, en espérant qu'une limite sera fixée, notamment en nombre et aussi par rapport à la question de la fiscalité. Y a-t-il d'autres questions ou interventions sur le sujet ? Monsieur PRAT.

M. PRAT : Dans le prolongement de ce qui vient d'être évoqué, l'un des objectifs est de renforcer l'attractivité du centre-ville et d'y ramener des résidents. Je me félicite d'entendre que des logements étudiants seront créés. Ce qui m'inquiète, c'est le fait qu'aujourd'hui, les logements rénovés s'adressent plutôt à de hauts, voire de très hauts revenus. Au-dessus de Nocibé, des Cordeliers, il y a quand même des opérations plutôt pour fixer ce genre de population. Les faibles revenus peuvent faire appel à Grand Dole Habitat qui offre des logements. En revanche, à mon avis, les classes moyennes se retrouvent en difficulté pour se loger en centre-ville.

Dans un autre domaine, par rapport à ce plan de sauvegarde, je me souviens d'un débat que nous avons eu au moment des municipales. J'avais critiqué votre définition de l'Espace Talagrand pour les énergies renouvelables en disant « c'est quand même honteux que l'on n'ait pas installé des solaires thermiques » et je parle bien du solaire thermique pour chauffer l'eau. Vous m'aviez répondu que ce n'était pas possible à cause du plan de sauvegarde. Je me demande si maintenant, ce serait possible. Évidemment, c'est terminé sur l'Espace Talagrand, mais pour les particuliers, la question se pose, c'est-à-dire pour des gens qui voudraient installer des pompes à chaleur, du solaire plutôt photovoltaïque ou thermique, aller vers des technologies qui limitent les gaz à effet de serre. Aurons-nous des améliorations significatives pour ces habitants ?

M. le Maire : Oui. La réponse est oui, mais avec du contrôle et avec des dispositions à respecter. Il y a plusieurs éléments à regarder. Il y a d'abord les questions de hauteur. Vous savez que, comme sur Talagrand, il n'y a pas que le fait de mettre des panneaux ou non, il y a aussi les questions de hauteur. Il y a surtout le point de vue du haut de la Collégiale sur l'ensemble des toits du cœur de ville, ce qui était prégnant jusqu'à maintenant. Oui, le photovoltaïque sera possible, mais avec des dispositions qui vont limiter. Il y a une avancée, mais elle n'est pas totale, ce que je peux aussi comprendre bien évidemment pour des raisons esthétiques. Cela étant, je vous invite à reprendre le règlement exactement pour en voir les précisions possibles. En tout cas, on ne parlait pas de photovoltaïque dans le précédent règlement ; ce sera désormais possible, de même pour le solaire.

Jean-Philippe, as-tu des précisions là-dessus ? Je n'ai plus en tête la phrase exacte sur la question.

M. LEFÈVRE : Les trois ministères (Culture, Transition énergétique et Transition écologique) viennent enfin de sortir un document d'orientation sur le photovoltaïque, notamment dans les secteurs anciens. C'était il y a trois jours. C'est donc très récent. Je l'ai lu en détail, parce qu'avec Anne MISTLER, l'adjointe de Strasbourg, nous avons particulièrement travaillé sur le sujet. En gros, le document fait le pari de l'évolution des panneaux photovoltaïques. Le panneau photovoltaïque moche, non, mais une évolution est en cours sur des panneaux qui suivent les toits, qui peuvent même remplacer des tuiles. Quelque chose est donc en train d'évoluer.

Comme le disait Monsieur le Maire, tout ne sera pas possible, surtout lorsque c'est à hauteur de vue. En revanche, nous avons levé cette légende urbaine consistant à dire que ce qui était vu depuis la plateforme de la Collégiale Notre-Dame n'était pas possible. C'est juste une légende ou des excès de pouvoir ! En tout cas, c'est réglé.

En revanche, vous parlez des pompes à chaleur. Cela a été très clairement précisé. Mathieu BERTHAUD ou d'autres peuvent peut-être développer, si Monsieur le Maire l'autorise, parce qu'il y a eu un travail et une vraie réflexion par rapport aux caves.

M. BERTHAUD : Sur les pompes à chaleur en centre-ville, on nous autorisera à installer des caissons pour masquer les sorties de pompe à chaleur. C'est vrai qu'aujourd'hui, avec toutes les lois qui se juxtaposent sur les conditions d'amélioration technique du chauffage dans les logements, puisque les énergies fossiles vont être interdites, il faut bien évidemment proposer d'autres alternatives, comme la pompe à chaleur. Elle s'intégrera donc parfaitement sur les cœurs de ville.

M. le Maire : Il y a donc des progrès sur ce sujet, Monsieur PRAT, et nous nous en félicitons aussi, comme vous, je le sais. Pour tout vous dire, l'immense majorité du temps que nous avons passé concernait les questions énergétiques et de transition écologique et énergétique dans un centre ancien. Cela n'a pas été rien, mais nous avançons. Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois pas. Nous avons bien à voter, j'ai vérifié cet après-midi, puisqu'il s'agit également de m'autoriser à donner un avis favorable. Je vous propose donc cet avis favorable. Nous vous proposons également de m'autoriser à prendre tout acte ou disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable au bilan de la concertation ainsi qu'au projet de révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Dole.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 22. La parole est à Monsieur REBILLARD.

RAPPORT N° 22 : CESSIION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE PMM

DCM-2023-107

M. REBILLARD : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de son projet de développement, et afin de devenir propriétaire de ses locaux d'activités, la société PMM, située rue Macedonio Melloni, est en cours d'acquisition des bâtiments ainsi que du terrain attenant qu'elle occupe actuellement en location, le tout cadastré AL n° 257. La partie nord de ladite parcelle, prédisposée à devenir le parking de la société PMM, se trouve enclavée par rapport à la rue Macedonio Melloni. La société PMM s'est rapprochée de la Ville afin d'obtenir de celle-ci la cession d'une petite partie du domaine public permettant l'accès à l'arrière de la parcelle en cours d'acquisition.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le déclassement d'une parcelle issue du domaine public rue Macedonio Melloni pour une surface d'environ 190 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre ;
- d'approuver la cession de ladite parcelle à la Société PMM, moyennant le prix de 24 euros du mètre carré ;
- de préciser que la société PMM pourra se substituer à toute personne physique ou morale dans le respect des engagements mentionnés ci-dessus, aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document y afférent.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des observations sur cette cession de terrain à côté du centre technique municipal pour PMM ? Monsieur PRAT.

M. PRAT : Il me semble que PMM fait de l'ingénierie. Lorsque j'ai lu le rapport, je n'ai pas compris la nécessité d'avoir ce bassin de décantation.

M. le Maire : C'est le rapport suivant. Nous y venons.

M. PRAT : Pardon, j'ai confondu.

M. le Maire : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le déclassement d'une parcelle issue du domaine public rue Macedonio Melloni pour une surface d'environ 190 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre et la cession de ladite parcelle à la Société PMM.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 23. La parole est à Monsieur REBILLARD.

RAPPORT N° 23 : BAIL CIVIL ENTRE LA SCI SP IMMO ET LA VILLE DE DOLE

DCM-2023-108

M. REBILLARD : Merci. Par délibération du 14 mars 2022, le Conseil Municipal a approuvé la cession de la parcelle cadastrée section AH n° 70, sise rue Buffon, à Monsieur Patrice BESANÇON. Cette cession a été actée dans le cadre de l'acquisition par Monsieur BESANÇON de la Miroiterie GRZELCZYK, afin de développer un concept de constructions modulaires. Lors de cette cession, la SCI SP IMMO s'est substituée à Monsieur Patrice BESANÇON. L'acte authentique de cession a été signé au profit d'un crédit-bailleur.

Aujourd'hui, pour le besoin de son chantier, la SCI doit installer un bassin de traitement des eaux. Afin de permettre une installation harmonieuse de celui-ci, il a été proposé à la SCI la possibilité d'utiliser une partie de la parcelle AH n° 283, propriété de la Ville, sur une superficie d'environ 170 mètres carrés.

Ainsi, après étude de leur projet, les parties se sont accordées sur la signature d'un bail civil, pour location d'un terrain nu, sur une durée de 15 ans, consenti à compter du 15 janvier 2024. Le loyer annuel est fixé à 500 euros, révisable chaque année. Au terme du bail, les parties pourront se rencontrer pour une éventuelle cession de cette parcelle, sous réserve de l'accord préalable du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.1311-13 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes, la collectivité territoriale partie prenante à l'acte est représentée, lors de la signature de l'acte, par un adjoint dans l'ordre de leur nomination.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la conclusion d'un bail civil entre la SCI SP IMMO représentée par Messieurs Patrice BESANÇON et Olivier CUENOT, dont le siège social se situe à Authume, et la Ville ;
- d'approuver la conclusion de l'acte en la forme administrative ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier ce bail civil, acte authentique, qui sera établi en la forme administrative ;
- de désigner Madame Isabelle MANGIN, 1^{ère} Adjointe, pour représenter la Ville de Dole ;
- d'autoriser également Madame Isabelle MANGIN, 1^{ère} Adjointe, à signer l'acte à intervenir en la forme administrative ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire : Merci. Avez-vous toujours votre question, Monsieur PRAT, ou avez-vous pu avoir la réponse ?

M. PRAT : Non.

M. le Maire : C'est très simple. C'est un bassin d'eaux pluviales nécessaire dans ce secteur. Le secteur des Tumulus est un vrai sujet au niveau pluvial, de même que sur les Épenottes. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la conclusion d'un bail civil entre la SCI SP IMMO représentée par Messieurs Patrice BESANÇON et Olivier CUENOT, dont le siège social se situe à Authume, et la Ville.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 24. La parole est à Catherine DEMORTIER.

RAPPORT N° 24 : TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE VOIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE

DCM-2023-109

Mme DEMORTIER : *Merci, Monsieur le Maire. La Ville souhaite régulariser la situation de plusieurs voies routières et piétonnes restées privées en les incorporant dans son domaine public. Il s'agit des rues de la Bombardière, Youri Gagarine et de la rue des Lys. À ce jour, ces rues sont largement fréquentées par les piétons et automobilistes, au-delà du simple usage des résidents. Une procédure amiable d'acquisition n'a pu aboutir, notamment en raison de la disparition d'interlocuteurs physiques ou de très nombreuses reventes des millièmes de propriété de ces rues. La Ville a donc choisi d'engager une procédure unique de transfert d'office de ces voies dans le domaine public communal.*

Conformément à l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme, la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans les ensembles d'habitation peut, après une enquête publique, être transférée d'office, sans indemnité, dans le domaine public de la commune. La décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public, et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver le lancement d'une procédure unique de transfert d'office dans le domaine public des rues de la Bombardière, Youri Gagarine et des Lys ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à engager l'enquête publique, en précisant par arrêté le nom du commissaire-enquêteur, les dates et modalités de l'enquête publique ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions sur ce dossier de classement dans le domaine public de ces voiries qui étaient, par définition, privées, et qui sont entretenues par la commune depuis des années ? Nous allons ainsi mettre fin à ce statut qui ne nous a causé que des problèmes jusqu'à maintenant. Nous vous proposons donc le transfert dans le domaine public de l'ensemble de ces voiries Lys, Bombardière et Gagarine. Je ne vois pas de question. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le transfert d'office dans le domaine public communal des rues de la Bombardière, Youri Gagarine et des Lys, ouvertes à la circulation publique.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 25. La parole est à Alexandre DOUZENEL.*

RAPPORT N° 25 : CONVENTION D'OCCUPATION D'UN SITE DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - COMMUNE DE DOLE GOUX - ONF/TOTEM FRANCE

DCM-2023-110

M. DOUZENEL : *Merci, Monsieur le Maire. C'est une notice administrative, puisque depuis le 1^{er} novembre 2021, TOTEM France, filiale du Groupe Orange, a repris la gestion des sites précédemment gérés en direct par Orange. Ainsi, TOTEM France sollicite l'accord de la Ville pour implanter une antenne et ses équipements techniques annexes en forêt communale de Dole/Goux sur un pylône existant. Il faut maintenant transférer l'entité à TOTEM. Par convention conclue le 2 mai 2011, la Commune a consenti à Orange France la location de la parcelle cadastrée CI 201, située en forêt communale de Dole-Goux.*

Aujourd'hui, il convient de définir les nouvelles conditions d'occupation de cette parcelle par le biais de la signature d'une nouvelle convention entre TOTEM France, la commune et l'ONF (Office National des Forêts) afin de permettre la poursuite de cette location d'une durée de 12 ans moyennant un loyer annuel de 4 500 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver le projet de convention entre d'une part TOTEM France et d'autre part la commune de Dole et l'Office National des Forêts ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions sur ce renouvellement ? Puisqu'il s'agit d'un renouvellement. Monsieur BOUTELOUP.*

M. BOUTELOUP : *J'ai une petite question. Je lis qu'il s'agit de reprendre le même pylône pour installer une antenne. Ma question concerne plutôt l'impact qu'il peut y avoir éventuellement autour. L'antenne aura-t-elle toujours la même fréquence, la même intensité ? Existe-t-il ou non une étude à ce sujet ?*

M. DOUZENEL : Oui. Il s'agit simplement du transfert de propriété de l'antenne actuelle. Il n'y a donc pas de changement de matériel.

M. BOUTELOUP : Je vous remercie.

M. DOUZENEL : J'ajoute une précision. Tous les ans, nous procédons à des relevés d'ondes sur la ville de Dole à différents endroits. Nous sommes très en deçà des normes.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention entre d'une part TOTEM France et d'autre part la commune de Dole et l'Office National des Forêts.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 26. La parole est à Madame CRETIN-MAITENAZ.

RAPPORT N° 26 : TRAVAUX DE REHABILITATION DU PONT DES PECHEURS – VALIDATION DU PROJET

DCM-2023-111

Mme CRETIN-MAITENAZ : Merci, Monsieur le Maire. Le pont des Pêcheurs permet le franchissement de la voie Grévy sur une route communale, dite « chemin des Pêcheurs ». La SNCF a effectué des diagnostics périodiques réguliers de cet ouvrage lorsqu'elle exploitait la voie Grévy, le dernier datant de 2016. Depuis la concession conclue entre SNCF Réseau et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la transformation de la voie Grévy en voie douce, la voie SNCF n'étant plus désaffectée et compte tenu de la présence de piétons et cyclistes sur la voie Grévy, le Ville a programmé un nouveau diagnostic sur ce pont en janvier 2021 qui a conclu à un état dégradé.

Compte tenu de la nécessité de maintenir divers accès aux usagers et à différents services, la Ville a inscrit au budget d'investissement 2023 les études préalables et le démarrage d'une mission de maîtrise d'œuvre afin de pouvoir lancer une consultation d'entreprises début 2024, puis une exécution des travaux en 2024. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée au projet s'élève à 291 225 euros hors taxes.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération de réhabilitation du pont des Pêcheurs ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés, et de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

M. le Maire : Merci. Un pont, cela coûte cher, comme vous le voyez. Je rappelle que nous poursuivons notre programme. Cela ne tombe pas comme cela. Nous avons fait le pont vers le lycée Nodier, celui rue des Commards. Celui de Malet sera aussi à faire. Ce sont des petits ponts, mais vous voyez que cela coûte déjà bien assez cher. Nous solliciterons le Conseil Départemental sur la DST (Dotation de Solidarité Territoriale) et l'État sur la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour l'exercice 2024. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'opération de réhabilitation du pont des Pêcheurs.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 27. La parole est à Stéphane CHAMPANHET.

RAPPORT N° 27 : TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ANCIENNE ECOLE D'AZANS - VALIDATION DU PROJET

DCM-2023-112

M. CHAMPANHET : Merci, Monsieur le Maire. La Ville souhaite engager des rénovations de cette salle associative en deux phases :

- une première phase en 2024 avec le remplacement des menuiseries extérieures pour un coût de 75 000 euros hors taxes ;
- une deuxième phase en 2025 qui consistera dans la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur et installation d'une VMC (ventilation mécanique contrôlée) pour un coût estimé des travaux de 95 000 euros hors taxes.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération de rénovation énergétique de l'ancienne école d'Azans, pour un montant prévisionnel de 170 000 euros hors taxes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés, et de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

M. le Maire : C'est aussi la manifestation de la volonté de la municipalité de pouvoir garantir un certain nombre de présences de la commune à l'échelle de différents quartiers. Ce n'est pas si simple, mais cela concerne notamment certaines anciennes écoles. Nous avons transformé le site de l'école des Commards en un nouveau bâtiment pour maintenir notre présence. L'ancienne école d'Azans est très utilisée par l'association Azans aujourd'hui, qui est quasiment la seule association de quartier existante encore à Dole. Avec Maryline MIRAT et Stéphane CHAMPANHET, nous avons eu l'occasion de les rencontrer samedi midi et de leur faire part de notre volonté de maintenir le lieu, donc de faire le nécessaire d'un point de vue énergétique. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'opération de rénovation énergétique de l'ancienne école d'Azans, pour un montant prévisionnel de 170 000 euros hors taxes.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 28. La parole est à Philippe JABOVISTE.

RAPPORT N° 28 : PROGRAMME D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2023 - SUBVENTION DU SIDEC

DCM-2023-113

M. JABOVISTE : Merci, Monsieur le Maire. Suite au vote du budget d'investissement 2023 pour le service d'éclairage public, le programme de renouvellement des luminaires a été validé pour 23 rues, avenues, boulevards et places. Vous en avez la liste dans le rapport qui vous a été transmis. Une subvention peut être allouée par le SIDEC (Syndicat mixte D'énergies, d'Équipements et de @-Communication du Jura), à hauteur de 20 % du montant TTC, et dans la limite de 19 662,00 euros, dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Il vous est donc ainsi proposé :

- de valider le programme d'éclairage public pour l'année 2023 ;
- d'approuver le principe d'une demande de subvention au SIDEC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

M. le Maire : Je précise sur cette question que nous avons traité de nombreuses avenues en 2023 pour le passage en LED, parce que c'était important et nous maintenons éclairées les avenues en pleine nuit, d'où le passage en LED prioritairement sur ces espaces. Pour le reste, nous maintenons le plan d'économie d'énergie avec la coupure là où c'est possible, de certaines rues qui ne sont pas tout à fait des rues. Cela peut être parfois des secteurs. Tout dépend de l'emplacement des armoires. Nous passerons l'été prochain à une coupure à minuit au lieu de 23 heures, parce qu'avec un certain nombre d'événementiels sur la ville, la coupure à 23 heures était légèrement trop tôt. Nous décalerons donc en plein été à minuit, avec un maintien de rallumage à 6 heures.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le programme d'éclairage public pour l'année 2023 et approuve le principe d'une demande de subvention au SIDEC.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 29. Nous sommes quasiment à la fin. La parole est à Maryline MIRAT.

RAPPORT N° 29 : GESTION DES FORETS COMMUNALES DE DOLE – PROGRAMME DE COUPES, DE TRAVAUX, FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT – ANNEE 2024

DCM-2023-114

Mme MIRAT : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de voter, comme chaque année, les dépenses d'investissement (travaux sylvicoles, les dépenses d'infrastructure) et les dépenses de fonctionnement (frais de garderie, contribution à l'hectare, contribution volontaire obligatoire). Ces dépenses sont liées à

nos forêts communales gérées par l'ONF. En 2024, les dépenses qui vous sont détaillées en annexe, en investissement et en fonctionnement, sont estimées à 52 953 euros TTC. Les recettes, quant à elles, qui sont également détaillées, s'élèvent à 73 787 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de valider le programme de coupes et de travaux 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis de l'ONF correspondants.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce programme 2024 ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le programme de coupes et de travaux 2024.

M. le Maire : Nous passons au rapport suivant. La parole est à Isabelle GIROD.

RAPPORT N° 30 : ASSIETTE, DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 2024

DCM-2023-115

Mme GIROD : Pour faire suite à Maryline MIRAT, en 2024, et comme chaque année, les recettes correspondent aux ventes de feuillus et de résineux qui proviennent des forêts de Dole Azans, Dole Serre et Dole Goux. Concernant le rôle d'affouage, 46 personnes se sont inscrites en mairie de Goux pour la saison 2023/2024. Le bois d'affouage sera exploité sur pied. Sont proposés les petits bois et houppiers des coupes des parcelles forestières 17i et 18i, ainsi que les produits des parcelles 5j, 6j, 16j et 18j.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de valider l'état d'assiette, la dévolution et la destination des coupes de bois de l'exercice 2024 proposées par l'ONF ;
- d'agréer la liste des 46 affouagistes ;
- d'approuver pour le partage sur pied des bois d'affouage, la désignation de Messieurs PROST-TOURNIER, ZAMITH, SOYARD et CHARVAIS en qualité de garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied ;
- de fixer à 45 euros le montant de la taxe affouagère pour l'hiver 2023-2024.

Merci.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide l'état d'assiette, la dévolution et la destination des coupes de bois de l'exercice 2024 proposés par l'ONF.

M. le Maire : Nous passons au dernier rapport. La parole est à Maryline MIRAT.

RAPPORT N° 31 : PARTICIPATION DE LA VILLE DE DOLE AU PROJET DE PARTAGE DE JARDINS « L'AMI DU POTAGER »

DCM-2023-116

Mme MIRAT : Merci, Monsieur le Maire. Ce dernier rapport concerne le projet de partage de jardins qui s'intitule « L'Ami du Potager », qui est en place depuis 2021. Nous avons eu d'ailleurs pour cette année 2023 une petite dizaine de binômes. Cela a plutôt très bien fonctionné. Vous savez que la régie de quartier est en charge de l'animation de ce projet. Nous sommes liés avec la régie de quartier par une convention qu'il s'agit de renouveler ce soir pour le projet 2024. Pour l'animation du projet auprès des binômes existants, et pour la formation et l'accompagnement personnalisé de nouveaux binômes, et j'insiste sur ce point, parce que le travail réalisé par la régie de quartier pour former les binômes est extrêmement important, le coût total du projet est estimé à 6 000 euros pour l'année 2024, avec une participation de la Ville à hauteur de 6 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de partenariat entre la Ville et l'association Régie de Quartier des Mesnils Pasteur, et d'approuver le versement d'une participation à hauteur de 6 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

M. le Maire : *Merci. Je rappelle que le dispositif a pour but de mettre en lien des personnes qui veulent jardiner avec des personnes qui ont des jardins et qui ne peuvent ou ne veulent plus jardiner, et de constituer ainsi des binômes dans cette logique.*

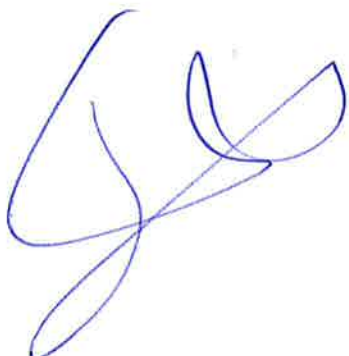
Y a-t-il des questions là-dessus ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention de partenariat entre la Ville et l'association Régie de Quartier des Mesnils Pasteur.

M. le Maire : *Nous en avons terminé avec cet ordre du jour du Conseil Municipal. Je vous remercie de votre participation. Je souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à chacun d'entre vous.*

La séance est levée à 21 heures 03.

Le Maire,
Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX



Le secrétaire de séance,
Monsieur Mohamed MBITEL

